

Les familles en situation de monoparentalité, en Gironde

Parcours de vie des parents après une séparation

Par

Charlotte Di Maggio

Najète Kirat

Stéphanie Gosset

Yoenne Langlois

Chargées d'études sociales

Et avec la participation de

Gwendal Kerloc'h

Stagiaire Master 2 – Chargé d'études sociologiques

Sommaire

UN PEU D'HISTOIRE...	P.4
CONTEXTE	P.6
OBJET D'ÉTUDE	P.7
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	P.8
PRÉCISIONS STATISTIQUES	p.11
 PARTIE 1. LE PORTRAIT SOCIAL	 p.12
 PARTIE 2. L'ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE	 p.43
1. Profil des répondants au questionnaire	p.44
2. Logement	p.49
3. Vie professionnelle	p.64
4. Co-parentalité	p.74
5. Vie sociale	p.78
6. Précarité	p.83
7. Ressenti général	p.88
 BIBLIOGRAPHIE	 p.97



Un peu d'histoire...

*“Nous sommes portés à voir la famille comme un groupe naturel et intangible, alors qu’elle n’a jamais cessé de se transformer, comme le montre la variété des structures familiales à travers l’histoire et les civilisations. Cependant, depuis les années 1970, ces changements sont multiples, concentrés et profonds”**

Sous l’impulsion et l’engagement de femmes universitaires qui souhaitent donner un statut familial identique à des situations plurielles (femmes veuves, divorcées et célibataires qui élèvent seuls leur(s) enfant(s)), le terme « famille monoparentale » émerge dans les années 1970 en France. Les travaux scientifiques de l’époque et les mouvements associatifs participent à la légitimation de cette forme familiale, en défendant par ailleurs le fait qu’il ne s’agit pas d’une situation déviante, ni nécessairement subie.

La famille monoparentale devient une catégorie statistique dans les années 1980. Ainsi, l’Insee donne cette définition sur son site Internet : *“Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n’ayant pas d’enfant)”* : il s’agit d’une approche centrée sur le logement et sur les personnes qui vivent ensemble.

On relève, depuis les années 2010, un regain d’intérêt des sciences sociales autour de la monoparentalité avec notamment des approches s’inscrivant dans une perspective « intersectionnelle ». Une terminologie diversifiée apparaît autour de parent isolé, père seul/solo, mère seule/solo, mère célibataire.

Définition « intersectionnalité » : « Ce terme décrit la manière dont différentes formes de discrimination ne sont pas des phénomènes isolés, mais se combinent et se renforcent lorsqu’elles concernent une même personne » (Amnesty Internationale).

Le concept d’intersectionnalité a été développé en 1989 par la juriste et professeure américaine noire Kimberlé Crenshaw, spécialisée sur les questions raciales et de genre.

*Déchaux, J.-H., & Le Pape, M.-C. (2021). *Sociologie de la famille*. La Découverte.

Un peu d'histoire...

En 2024, les situations de monoparentalité représentent 25 % des familles en France, un chiffre en constante augmentation depuis les années 70.

Aujourd'hui, la catégorie "famille monoparentale" reste aveugle au genre (4 femmes pour 1 homme à la tête d'une famille monoparentale), ne donne pas à voir la grande disparité des situations sociales qu'elle recouvre (conditions de vie, accès à l'emploi, exposition à la pauvreté monétaire...) et englobe des configurations familiales variées (présence marquée, ponctuelle, inexistante de l'autre parent par exemple, soutien ou non de réseaux familiaux...).

Dans le cadre de cette étude, nous faisons le choix de parler de « **situation de monoparentalité** », la notion de « situation » indiquant qu'il s'agit d'un processus dynamique, avec une entrée, une possible sortie et une pluralité de réalités vécues (cf. note de bas de page).

Toutefois, il nous semble nécessaire de souligner qu'une limite apparaît: « monoparentalité » laisse sous-entendre que la fonction sociale liée aux responsabilités éducatives ne relèverait que d'un seul et unique parent (« mono »). Or, non seulement cette dimension de la parentalité peut continuer à être partagée avec l'autre parent de la famille élémentaire mais également avec d'autres individus. Nous nous référons ici à la définition de la famille proposée par Jean-Hugues Déchaux et Marie-Clémence Le Pape (Ibid; pp 3-4) à savoir « *l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et /ou l'alliance. Cela recouvre la famille élémentaire (le groupe composé d'adultes et de leurs enfants engendrés ou adoptés) et la famille au sens plus large, c'est-à-dire la parenté* ».

Note de bas de page

- **3 « entrées »** dans la situation de monoparentalité : naissance d'un enfant hors couple / rupture de l'union ou décès du conjoint dans un couple avec enfant.
- **3 « sorties »** de la situation de monoparentalité : la (re) mise en couple / départ des enfants / enfants dépassant l'âge limite (l'enfant le plus jeune atteint sa majorité).

Situation de monoparentalité et représentations sociales

La famille monoparentale est appréhendée comme « *une catégorie (é)mouvante des politiques sociales* », (Le Pape et Helfter, p. 237), le regard porté sur elle oscillant entre stigmatisation et compassion. D'un côté, elle est perçue comme une catégorie « à risque » (de pauvreté, de vulnérabilité, risque pour l'enfant d'être élevé par un seul parent...), une catégorie stigmatisée (par le manque d'un conjoint, par la suspicion de fraude, de dépendance...). D'un autre côté, elle peut être vue comme une catégorie de « mères courage », ainsi nommée par Emmanuel Macron pendant la crise des gilets jaunes en France, ce dernier s'engageant alors pour « *porter des progrès très concrets pour justement les familles monoparentales, et en particulier les mères célibataires* » (Conférence de presse, 17/03/22).

Dans cet élan, en 2023, la lutte contre la pauvreté et l'accompagnement des familles en situation de monoparentalité sont réaffirmés comme des préoccupations majeures des politiques familiales et de solidarité, portées par les Caisses d'Allocations Familiales.

Ainsi, le nouveau CPOG (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion) de la Caf de la Gironde porte un regard attentionné et coordonné sur 3 publics spécifiques et parmi eux : les familles en situation de monoparentalité. Pour rappel, une famille allocataire en situation de monoparentalité est définie pour la Caf comme « un allocataire sans conjoint et avec un/des enfant(s) à charge ».

En Gironde, sont recensées **50 325 familles monoparentales** allocataires, soit **30,7 % des familles allocataires**.

Depuis 2018, leur nombre a progressé de **+ 3,1 %**.



Objet d'étude

L'étude a pour ambition de répondre à plusieurs interrogations :

Quelles sont les caractéristiques d'une famille monoparentale d'un point de vue sociodémographique, mais aussi au regard d'un parcours de vie post-séparation ?

- Qui sont les familles en situation de monoparentalité de la Gironde ? Existe-t-il des profils spécifiques ?
- Quelles problématiques particulières rencontrent une famille en situation de monoparentalité à l'issue d'une séparation ?

La présente étude se décline en deux parties :

1. *Un portrait social* ayant pour intérêt de proposer

- Une étude spécifique du public allocataire girondin,
- Une étude comparative entre familles en situation de monoparentalité et couples avec enfants.

2. *Une enquête* (par questionnaire) donnant à voir le parcours d'un parent à la suite d'une séparation, à l'aune de 7 thématiques (cf. démarche méthodologique).

1. Portrait social

Le portrait social est une photographie des familles en situation de monoparentalité allocataires de la Gironde, en 2024.

Le portrait social est construit à partir d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs sélectionnés et d'une analyse secondaire des données CAF pour décrire la situation sociodémographique et économique. Cette approche rendra compte des dynamiques et des tendances sociales des familles en situation de monoparentalité.

Le portrait permet de faire des zooms sur la métropole de Bordeaux et hors de la métropole. Les données relatives aux parents seuls avec enfant(s) pourront être comparées aux couples avec enfant(s) afin de mettre en exergue ce qui les distingue.

Ce document doit être considéré comme un outil d'aide au pilotage de la politique, mais aussi comme un outil d'éclairage aux unités territoriales.

Le portrait social n'a pas vocation à être exhaustif, mais plutôt, à partir des dernières données disponibles, à réactualiser la connaissance des familles en situation de monoparentalité.

Sources de données :

- CAF de la Gironde FR 2 déc. 2023
- INSEE 2020, Requête 2023 : les données

Les évolutions proposées sont sur une durée de 5 ans. 2019-2023

- Requêtes réalisées par Solenn Decobert, data scientist, avril 2024
- Les cartographies sont réalisées par Charlotte Di-Maggio, chargée d'études sociales.

2. Le parcours des familles en situation de monoparentalité suite à une séparation

L'objectif de cette partie de l'étude est d'explorer le parcours des parents après une séparation afin d'identifier les difficultés rencontrées, les besoins en soutien, et les ressources mobilisées ou manquantes pour accompagner ce changement.

La population étudiée cible les parents ayant vécu une séparation, quelle que soit la forme de l'union précédente (mariage, PACS, union libre).

Plus précisément, **l'échantillon** se construit comme suit :

- des parents « allocataires » de la Caf de la Gironde,
- avec au moins 1 enfant
- ayant déclaré une séparation à la Caf en 2019 et,
- étant toujours dans nos bases de données, en 2024.

L'échantillon s'élève ici à 6 287 personnes.

La méthode retenue pour étudier les différentes étapes que rencontre un parent concerné par l'événement familial de la « séparation », est une enquête par questionnaire, via l'outil Sphinx iQ3.

Construit à partir de questions fermées et ouvertes, le **questionnaire** se veut suffisamment complet pour :

- Identifier les niveaux de satisfaction relatifs aux champs de la vie sociale et quotidienne, à 3 périodes distinctes (avant séparation, dans les mois suivants et 5 ans plus tard) .
- Explorer les perceptions et les ressentis des parents sur leur parcours.



Démarche méthodologique

Le questionnaire se décline en 7 parties afin d'appréhender les champs susceptibles d'être impactés par l'événement d'une séparation :

- Le logement
- La vie professionnelle
- Les modes de garde / résidence
- La « coparentalité »
- La vie sociale
- La précarité
- Le ressenti général

Point de vigilance méthodologique :

Ce type d'outil d'enquête rencontre une certaine limite : la passation d'un questionnaire en ligne avec une estimation de 20 min pour le renseigner dans sa totalité présentait le risque d'exclure une partie de l'échantillon. Notamment les personnes concernées par de l'illettrisme, l'illectronisme, l'analphabétisme...

Pour autant, 6 287 questionnaires ont été envoyés et 1532 réponses ont été enregistrées.

Soit, un taux de réponses de près de 25 % des familles interrogées.

Les résultats de cette étude visent à mettre en évidence les grandes tendances qui se dessinent dans ces parcours, les besoins, les limites, les manques et les ressources. Cette analyse sera objectivée par des graphiques et des chiffres clés et illustrée par des verbatims.

En matière d'éthique et de confidentialité, chacun(e) des participant(e)s à l'étude a pu être assuré que ses réponses seraient traitées de façon anonyme et confidentielle.

Le redressement

Pour l'analyse, un redressement basé sur le profil des personnes ayant reçu le questionnaire a été opéré sur l'échantillon. Le redressement sert ici à corriger les « sur » ou « sous »-représentations au sein de l'échantillon.

Ce redressement a été construit autour de 4 variables : la situation familiale , le sexe, le nombre d'enfants à charge, le taux de dépendance.

Un regroupement de modalités de réponses

Au niveau des situations matrimoniales, un regroupement des modalités « célibataire / divorcé / séparé » a été effectué sous l'intitulé « isolé ». De la même façon, les modalités « marié / pacsé / concubinage (ou vie maritale) » sont regroupées sous l'intitulé « en couple ».

Une vigilance d'interprétation des taux

Sur certains graphiques, des précisions d'effectifs au regard des pourcentages pourront apparaître afin de nuancer les interprétations.

L'enquête par questionnaire n'a pas vocation à offrir une comparaison entre les situations de monoparentalité et les situations « en couple ». Si des écarts significatifs sont relevés entre les parcours des deux profils, notre échantillon ne nous permet pas d'en extraire des conclusions (effectif « couples » réduit).



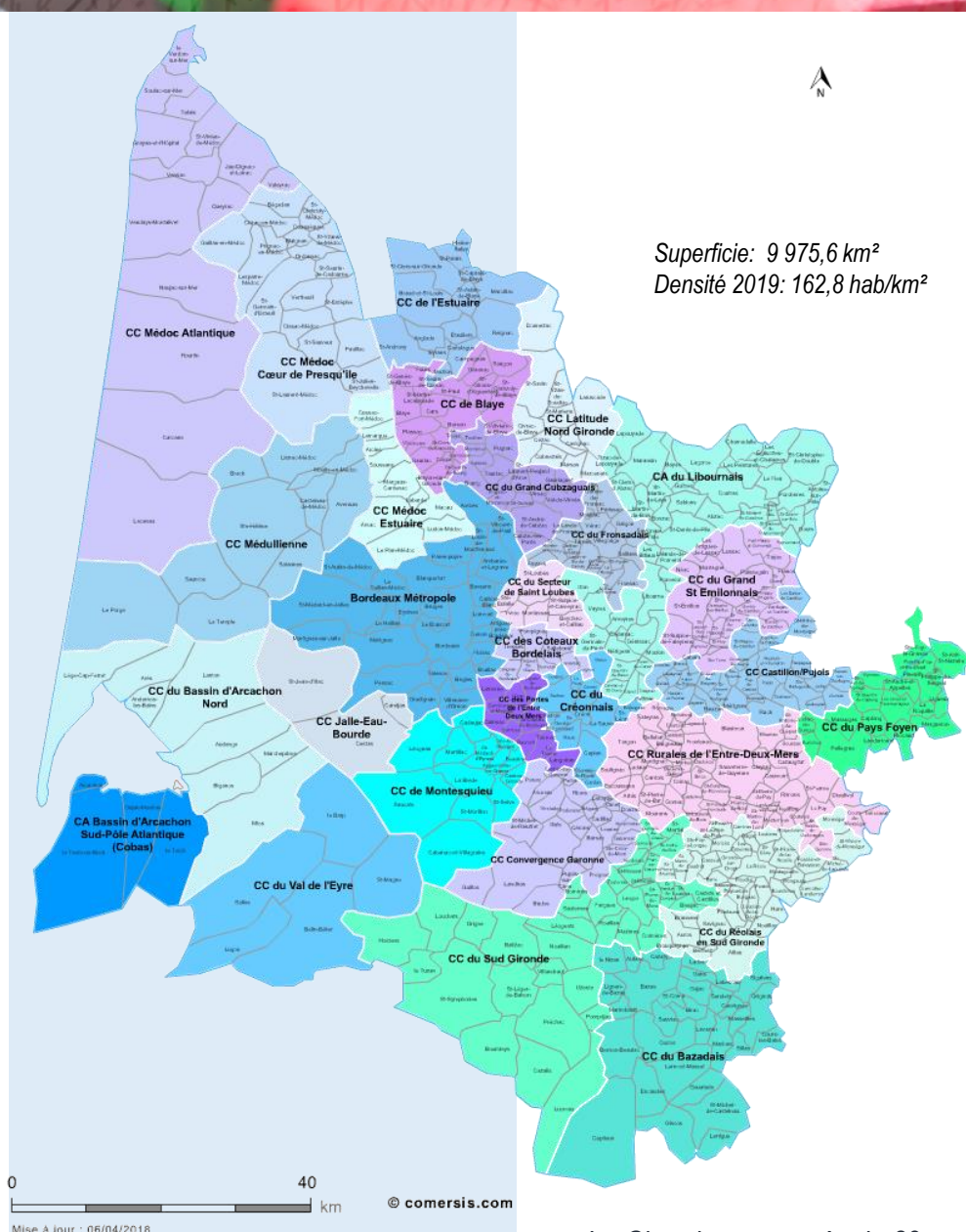
PARTIE 1.

LE PORTRAIT SOCIAL

Population



Portrait de la Gironde



1 636 391

habitants,
en 2020,
en Gironde
(Insee)

+7,2%

soit

+110 375

Evolution totale de
la population en
Gironde entre 2014
et 2020 selon
l'Insee

Personnes
en Gironde
entre 2014 et
2020

La Gironde, composée de 28 communautés de communes et 28 communes métropolitaines, est le département le plus étendu de l'Hexagone avec une superficie de 9 975 km²,

Il s'agit du département le plus attractif de la région Nouvelle Aquitaine et le deuxième du pays.

Entre 2014 et 2020, la Gironde absorbe chaque année l'équivalent d'une petite ville d'environ 18 300 habitants.

Allocataires



LES ALLOCATAIRES DE LA CAF DE LA GIRONDE

358 726

allocataires **noyau dur** en
Gironde, en déc. 2022

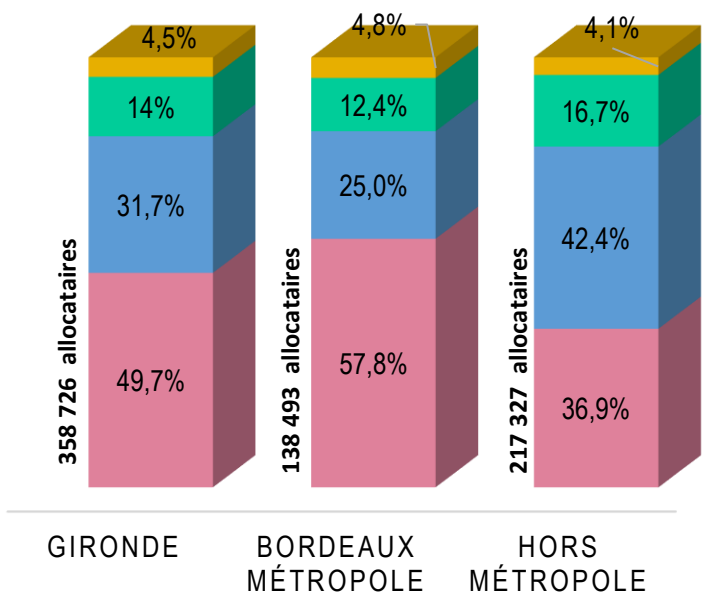
+7,8%

l'évolution du nombre
d'allocataires entre
2018 et 2022

49%

de la population
girondine est couverte
par la CAF de la
Gironde en janvier
2023

Répartition des allocataires selon la structure familiale, en déc. 2022



- Personnes seules
- En couple avec enfant(s)
- En situation de monoparentalité
- En couple sans enfant

Source : Caf déc. 2023

Le public allocataire girondin est familial à 45,7 % : 31,7 % sont des couples avec enfant(s) et 14 % sont des familles en situation de monoparentalité.

Hors Bordeaux Métropole, les familles représentent plus de la moitié du public allocataire (59,1 %). La proportion de familles monoparentales est plus importante que celle observée en Gironde (16,7 % contre 14 %).

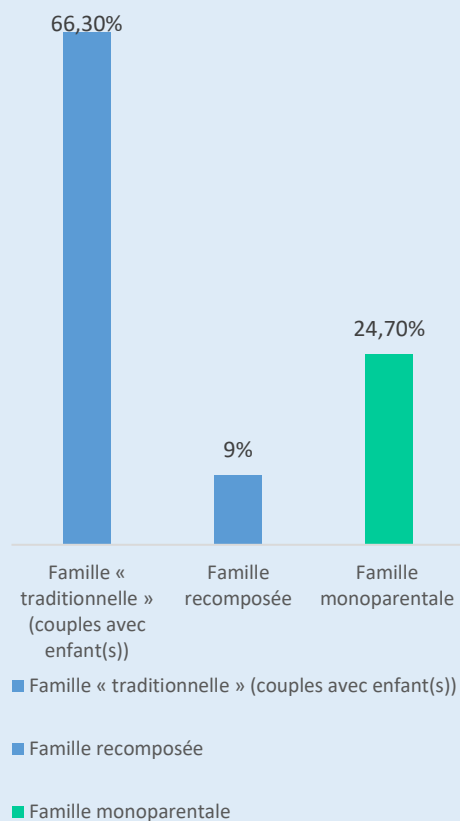
Familles Allocataires



LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES FAMILLES EN GIRONDE

Données Insee : les familles girondines

Répartition des familles en France en 2020



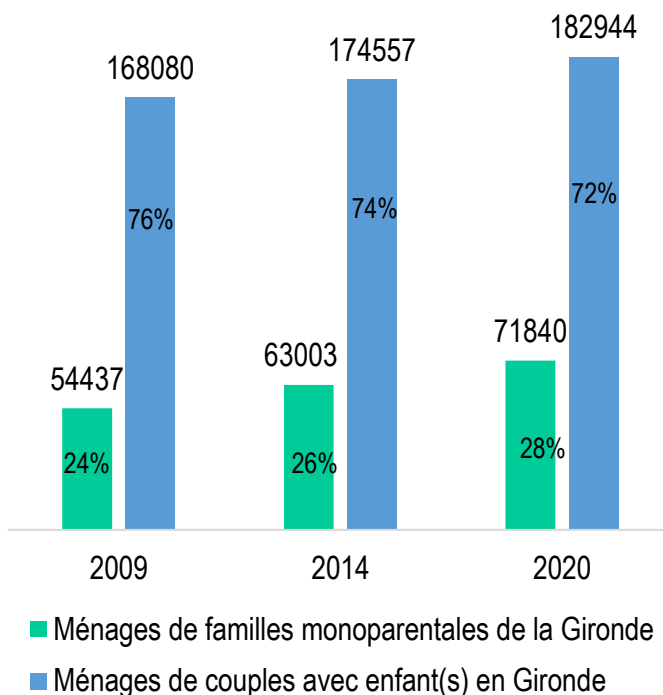
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020.

En France, en 2024

près d'1
famille
sur 4

est une famille monoparentale.

Evolution de la repartition des familles avec enfant(s) en Gironde



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2020

Entre 2009 et 2020, le nombre de familles en Gironde a augmenté :
+ 8,1% couples avec enfant(s) et + 24,2 % familles monoparentales.

En Gironde, la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) (28 %) est supérieure à la part nationale (25 %).

LES FAMILLES ALLOCATAIRES

SOIT, LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES COUPLES AVEC ENFANTS

Données Caf 33 : les familles allocataires girondines

160 407

Familles avec enfant(s)
allocataires Girondines, en
déc. 2023

En Gironde, en 2023

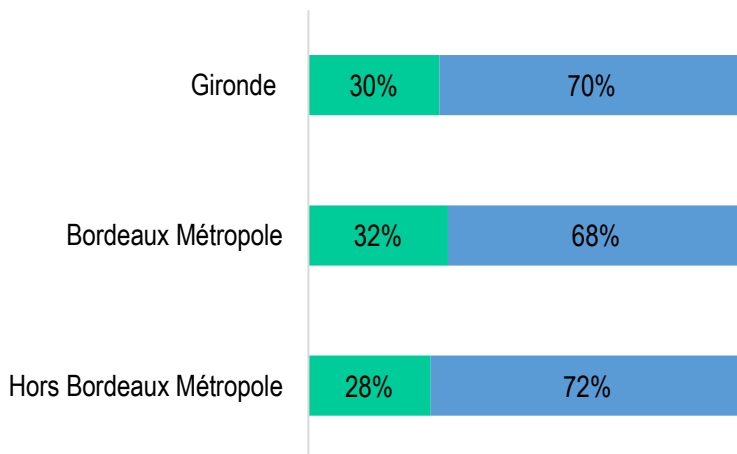
près d'1
famille avec
enfant(s)
allocataire
sur 3

est une famille monoparentale.

Effectifs des familles monoparentales et des couples avec enfants

	Gironde	Bordeaux Métropole	Gironde Hors Métropole
Nombre de familles allocataires monoparentales	48 476	25 752	22 724
Nombre de familles allocataires en couple avec enfant(s)	111 931	54 083	57 848

Source : Caf déc. 2023



■ Familles monoparentales ■ Couples avec enfant(s)

Source : Caf déc. 2023

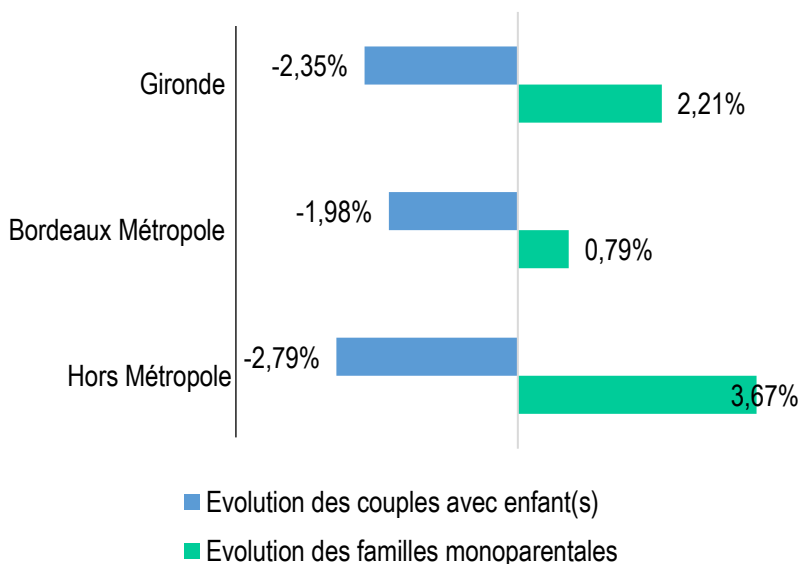
LES FAMILLES ALLOCATAIRES

SOIT, LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES COUPLES AVEC ENFANTS

Le phénomène de recul du nombre de couples avec enfants et d'augmentation des familles monoparentales conforte ce que Jean-Hugues Déchaux décrit comme la transformation de la « morphologie familiale ». La structuration de la cellule familiale évolue, elle est dynamique² : des familles dites « traditionnelles » ou « nucléaires », dont le format restait relativement stable dans la durée (la séparation faisant exception), nous sommes passés à des familles dites « modernes » avec une pluralité de situations, des structures familiales changeantes, mouvantes (séparation, recomposition).

2: Déchaux Jean-Hugues, « I. Les transformations de la morphologie familiale », dans : Jean-Hugues Déchaux éd., Sociologie de la famille. Paris, La Découverte, « Repères », 2009, p. 6-26. URL : <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-famille-9782707158031-page-6.htm>

Effectifs des familles monoparentales et des couples avec enfants



Source : Caf déc. 2023

Entre 2019 et 2023, en Gironde, le nombre de couples avec enfants est en recul avec une diminution de -2.35%. A l'inverse, sur la même période, le nombre de familles monoparentales augmente. Il en est de même sur les autres périmètres de comparaison.

EPCI Gironde



LES FAMILLES ALLOCATAIRES

SOIT, LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES COUPLES AVEC ENFANTS



Répartition en nombre des familles allocataires par EPCI de Gironde

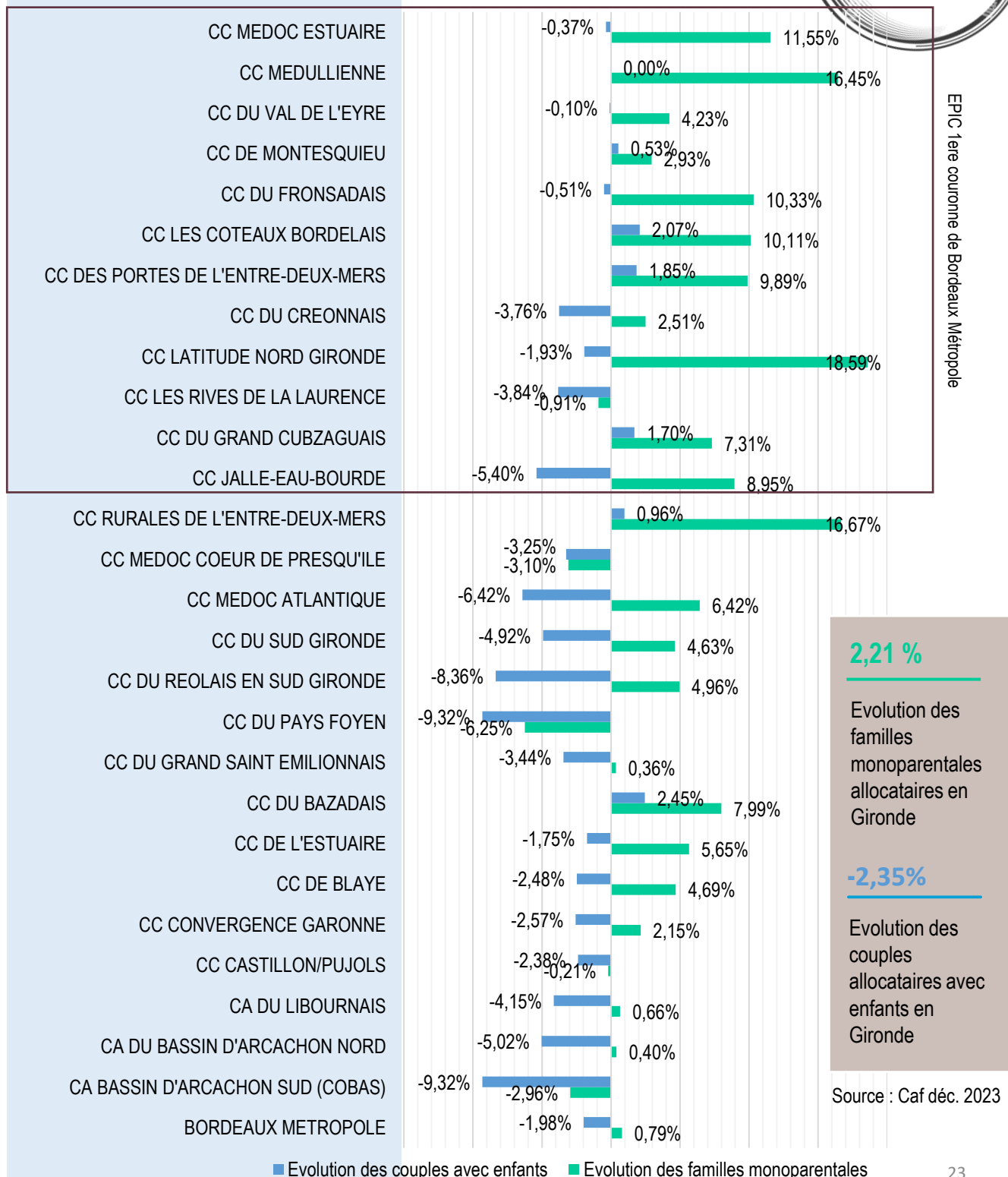
EPIC	Nombre de couples avec enfant(s)	Nombre de familles monoparentales
CC MEDOC ESTUAIRE	2713	676
CC MEDULLIENNE	2061	531
CC DU VAL DE L'EYRE	2061	542
CC DE MONTESQUIEU	4148	1088
CC DU FRONSADAIS	1378	406
CC LES COTEAUX BORDELAIS	1823	588
CC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS	1814	511
CC DU CREONNAIS	1484	491
CC LATITUDE NORD GIRONDE	1932	638
CC LES RIVES DE LA LAURENCE	2306	763
CC DU GRAND CUBZAGUAIS	3230	1160
CC JALLE-EAU-BOURDE	2259	828
CC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS	1047	371
CC MEDOC COEUR DE PRESQU'ILE	1579	751
CC MEDOC ATLANTIQUE	1399	762
CC DU SUD GIRONDE	2761	1311
CC DU PAYS FOYEN	613	420
CC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	1381	720
CC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS	730	282
CC DU BAZADAIS	962	419
CC DE L'ESTUAIRE	1013	524
CC DE BLAYE	1296	625
CC CONVERGENCE GARONNE	2429	903
CC CASTILLON/PUJOLS	1024	475
CA DU LIBOURNAIS	6404	3054
CA DU BASSIN D'ARCACHON NORD	4594	1763
CA BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)	3181	1970
BORDEAUX METROPOLE	54083	25752

LES FAMILLES ALLOCATAIRES

SOIT, LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES COUPLES AVEC ENFANTS



Evolution du nombre des familles allocataires par EPCI de Gironde

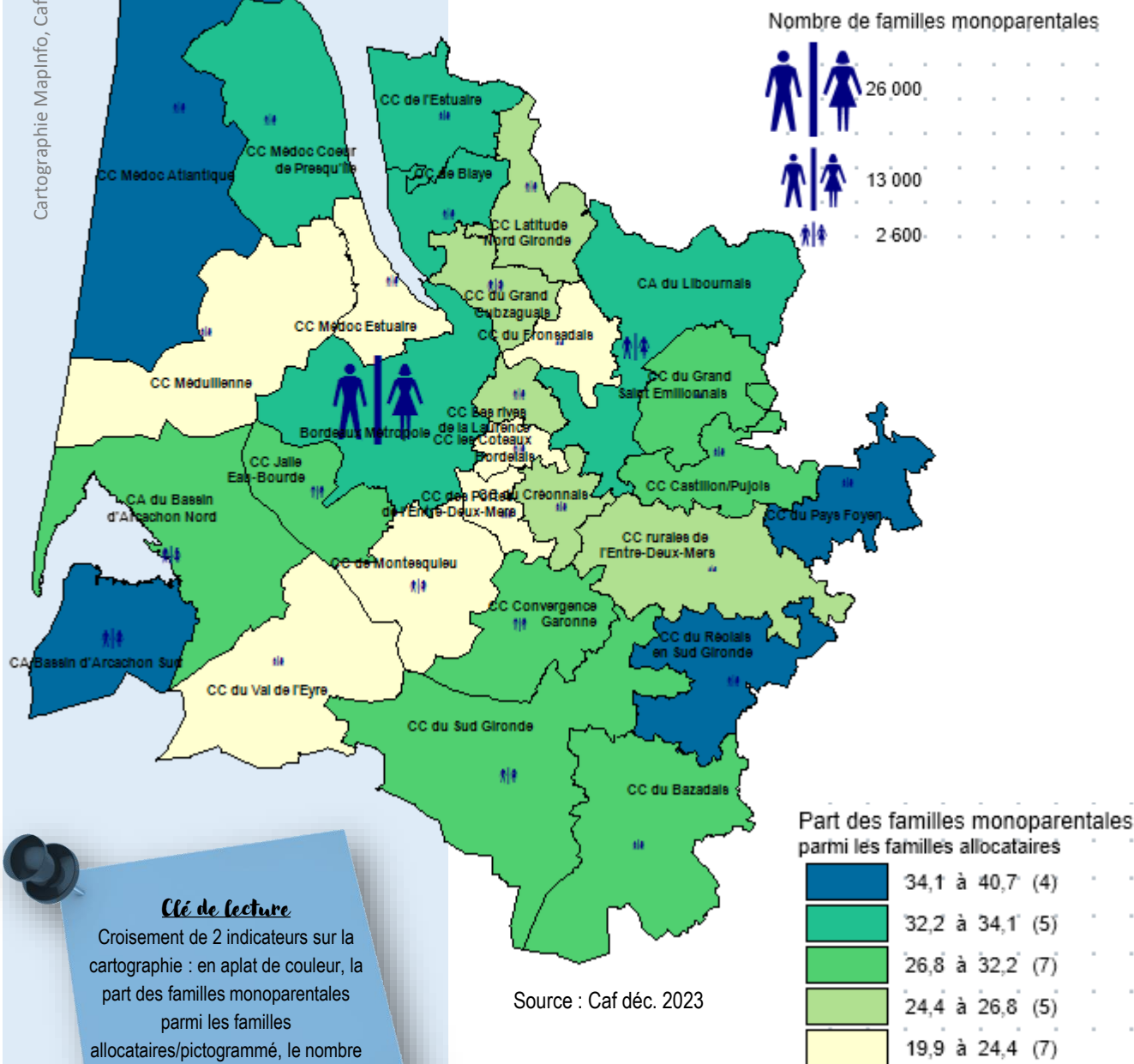


LES FAMILLES ALLOCATAIRES MONOPARENTALES



Cartographie de la répartition des familles monoparentales par EPCI en Gironde

Cartographie MapInfo, Caf33-CES, mai 2024



Clé de lecture

Croisement de 2 indicateurs sur la cartographie : en aplat de couleur, la part des familles monoparentales parmi les familles allocataires/pictogrammé, le nombre de familles monoparentales

LES FAMILLES ALLOCATAIRES MONOPARENTALES



Entre 2019 et 2023, des dynamiques d'évolution contrastées s'observent entre :

- Les EPCI périurbains (essentiellement situés sur les pourtours limitrophes de Bordeaux Métropole) sur lesquels le nombre de familles monoparentales augmente tandis que le nombre de couples a tendance à diminuer.
- Les EPCI plus ruraux, sur lesquels le nombre de couples allocataires avec enfants baissent plus fortement que dans le périurbain et le nombre de monoparents augmente, mais de façon moins marquée qu'en 1^{ère} couronne.

4 EPCI ressortent plus particulièrement (la CC Médoc Atlantique ; le CC d'Arcachon sud, la CC du Réolais en sud Gironde et la CC du Pays Foyen) avec une forte proportion de familles monoparentales parmi le nombre total de familles allocataires (jusqu'à 34 %). Toutefois, ceci est à rapporter à leur effectif qui est relativement faible (hors COBAS).

Au cœur du Département, Bordeaux Métropole affiche le plus grand nombre de familles monoparentales avec presque 26 000 familles, mais aussi une proportion importante par rapport au nombre total de familles allocataires. Une famille allocataire sur 3 y est en situation de monoparentalité.

La CA du Libournais compte aussi de nombreuses familles monoparentales et elles représentent aussi 1/3 des familles allocataires.

L'évolution positive du nombre de familles monoparentales est plus marquée sur les EPCI de la 1^{ère} couronne limitrophe à Bordeaux Métropole.

Les problématiques liées à l'accès au logement (loyers, pénurie de logements...) sur la métropole pourraient être une 1^{ère} explication de ce phénomène.

Communes de Bordeaux Métropole



LES FAMILLES ALLOCATAIRES

SOIT, LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES COUPLES AVEC ENFANTS



Répartition en nombre des familles allocataires sur les communes de Bordeaux Métropole

Commune	Nombre de couples avec enfants	Nombre de familles monoparentales
VILLENAVE D ORNON	2859	1546
TALENCE	2680	1253
SAINT VINCENT DE PAUL	106	32
SAINT MEDARD EN JALLES	2302	973
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	152	60
SAINT AUBIN DE MEDOC	648	180
PESSAC	4097	1640
PAREMPUYRE	775	435
MERIGNAC	4706	2365
MARTIGNAS SUR JALLE	611	187
LORMONT	1913	1000
LE TAILLAN MEDOC	853	317
LE HAILLAN	795	364
LE BOUSCAT	1707	744
GRADIGNAN	1536	766
FLOIRAC	1385	735
EYSINES	1692	936
CENON	1794	1047
CARBON BLANC	628	268
BRUGES	1338	776
BOULIAC	296	55
BORDEAUX	14726	6947
BLANQUEFORT	1169	622
BEGLES	2195	1092
BASSENS	632	299
ARTIGUES PRES BORDEAUX	665	289
AMBES	271	115

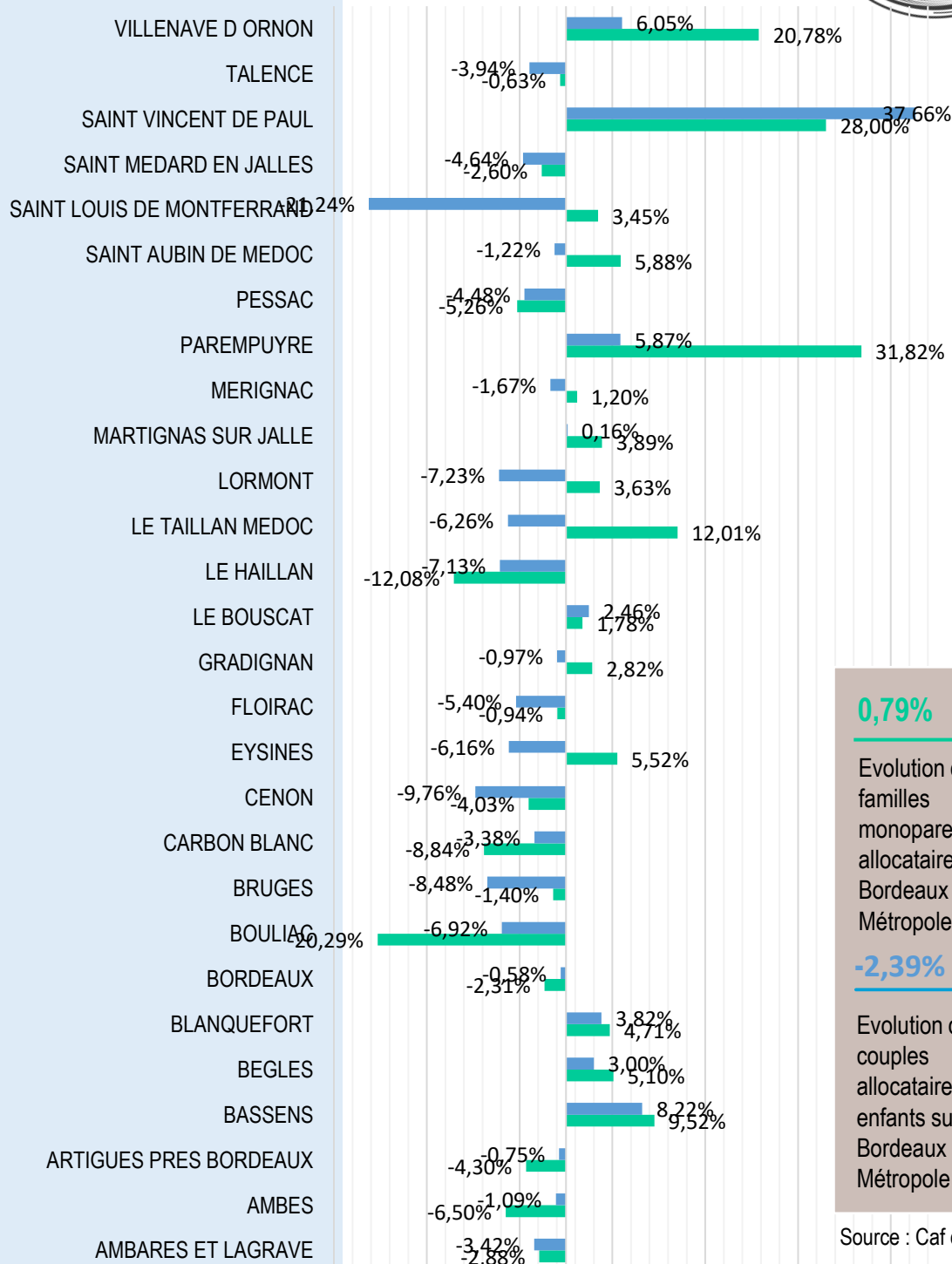
Source : Caf déc. 2023

LES FAMILLES ALLOCATAIRES

SOIT, LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES COUPLES AVEC ENFANTS



Évolution du nombre des familles allocataires sur les communes métropolitaines



0,79%

Evolution des familles monoparentales allocataires sur Bordeaux Métropole

-2,39%

Evolution des couples allocataires avec enfants sur Bordeaux Métropole

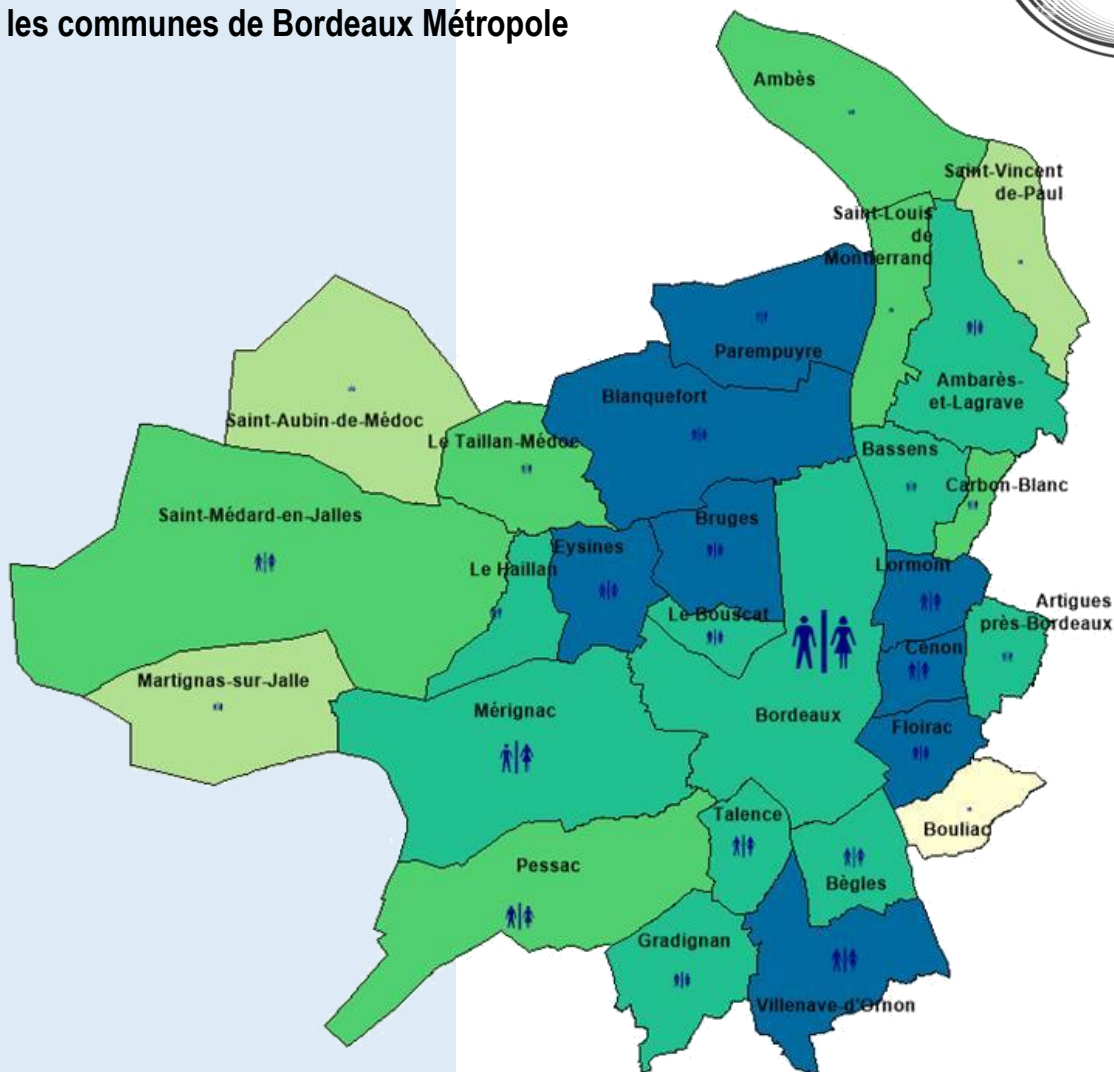
Source : Caf déc. 2023

LES FAMILLES ALLOCATAIRES MONOPARENTALES



Répartition en nombre des familles allocataires sur les communes de Bordeaux Métropole

Cartographie MapInfo, Caf33-CES, mai 2024



Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires (en %)

34 à 36,9	(8)
30 à 34	(10)
27 à 30	(6)
21,73 à 24	(3)
15,6 à 21	(1)

Nombre de familles monoparentales



Clé de lecture

Croisement de indicateurs sur la cartographie : en aplat de couleur, la part des familles monoparentales parmi les familles allocataires / pictogrammé, le nombre de familles monoparentales

Source : Caf déc. 2023

LES FAMILLES ALLOCATAIRES MONOPARENTALES



La proportion de familles monoparentales est élevée dans Bordeaux Métropole et plus particulièrement dans le Nord-Ouest et l'Est.

L'évolution des familles monoparentales dans la Métropole de Bordeaux n'est pas homogène.

Quelques communes se distinguent :

La part des familles monoparentales est élevée dans les communes de Parempuyre, Blanquefort, Bruges et Eysines. Parmi les familles allocataires, la part des familles monoparentales allocataires varie de 34 % à 37 %. De plus, le nombre de ces familles monoparentales augmente dans les communes de Parempuyre, Blanquefort et Eysines. La commune de Parempuyre enregistre l'augmentation la plus importante avec une augmentation de +32 % des familles monoparentales.

La part des familles monoparentales est également élevée dans les communes de Floirac, Lormont et Cenon. Toutefois, l'évolution de ces communes n'est pas uniforme. Le nombre de familles monoparentales diminue dans les communes de Floirac et de Cenon, avec respectivement - 1 % et - 4 %. Seule la commune de Lormont connaît un accroissement de ses familles monoparentales (+ 3,6 %).

Villenave-d'Ornon compte également une part importante de familles monoparentales. Elle observe une augmentation de ses familles allocataires et plus particulièrement de ses familles monoparentales (+ 21 %).

Parempuyre, Blanquefort, Eysines et Villenave-d'Ornon sont des communes avec un nombre important de familles allocataires, avec une forte proportion de familles allocataires monoparentales et où la part des familles monoparentales continue de progresser.

Profil des familles monoparentales

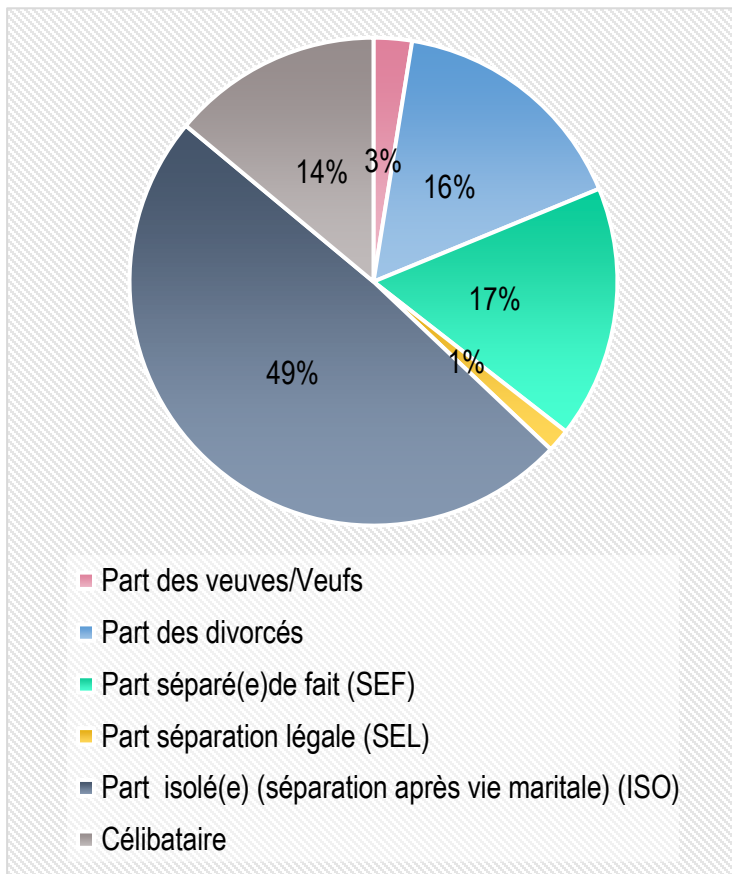


LES FAMILLES ALLOCATAIRES MONOPARENTALES

En France, le statut matrimonial des parents de familles monoparentales a changé au fil du temps avec une diminution des veufs et des veuves (un parent sur deux dans les années 60) et une augmentation des divorcés (statut le plus représenté dans les années 90). La proportion des parents de familles monoparentales se déclarant célibataires a également augmenté ces dernières années, passant de 21 % dans les années 90 à plus de 30 % en 1999. 4

4: 4,Algava, Élisabeth. « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale ». Histoire de familles, histoires familiales, édité par Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon, Ined Éditions, 2005, <https://doi.org/10.4000/books.ined.6022>.

Statut matrimonial des familles monoparentales en Gironde, déc,2023



Source : Caf déc. 2023

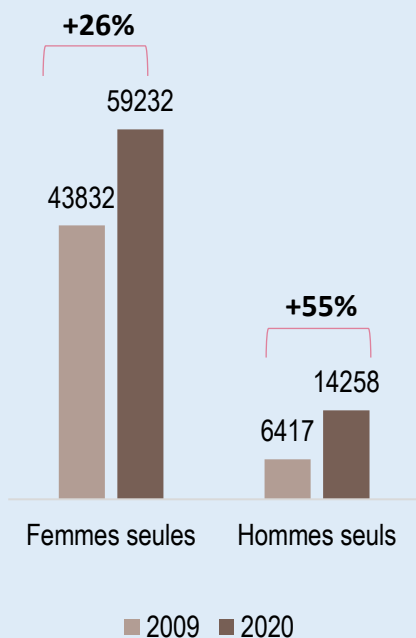
La situation de monoparentalité est induite par une pluralité d'événements rencontrés au fil des parcours de vie (veuvage, divorce, séparation de fait...).

Près d'une famille monoparentale sur deux, en 2023, est issue d'une séparation après une vie maritale (c'est-à-dire séparation suite à un PACS ou une vie en concubinage).

LES FAMILLES MONOPARENTALES

LES FAMILLES MONOPARENTALES, INSEE

Evolution des familles monoparentales selon le genre



En Gironde, selon l'Insee, en 2020, 59 232 femmes seules avec enfants (une évolution de 26,7% entre 2009 et 2020) et 14 258 hommes seuls avec enfants (une évolution de +55,6 % entre 2009 et 2020)

LES FAMILLES MONOPARENTALES ALLOCATAIRES, CAF 33



44 288 femmes seules avec enfants en décembre 2023

91,4 % des parents de familles monoparentales sont des femmes.

L'âge moyen de déclaration de la séparation des femmes en Gironde est de

41,5 ans.



4188 hommes seuls avec enfants en décembre 2023

8,6 % des parents de familles monoparentales sont des hommes

L'âge moyen de déclaration de la séparation des hommes en Gironde est de

46,1 ans.

43,8 ans

Age moyen de séparation

Source : Caf déc. 2023

A l'image de la tendance nationale, les mères à la tête d'une famille monoparentale sont toujours largement surreprésentées.

Entre 2019 et 2023

- Stabilité du nombre de mères en situation de monoparentalité (-0,1%)
- Une légère progression des pères monoparents. (+0.6%)

Précarité des familles monoparentales



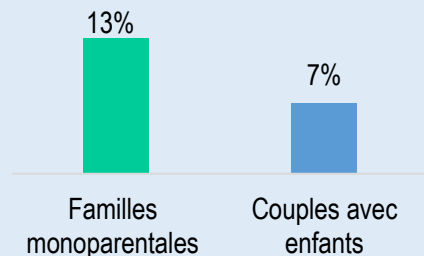
LES FAMILLES MONOPARENTALES

En Gironde, près de 3 familles monoparentales sur 10 dépendent de la CAF pour plus de la moitié de leurs ressources.

On note que parmi ces familles monoparentales, 10,7 % dépendent à 100 % des ressources de la CAF.

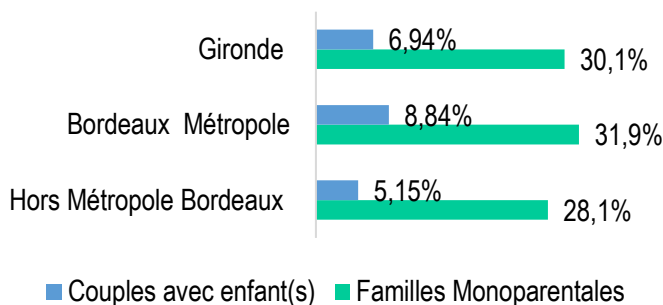
Plus d'une famille monoparentale sur deux est à bas revenus (3 fois plus élevée que celle des couples).

Taux de chômage des familles allocataires

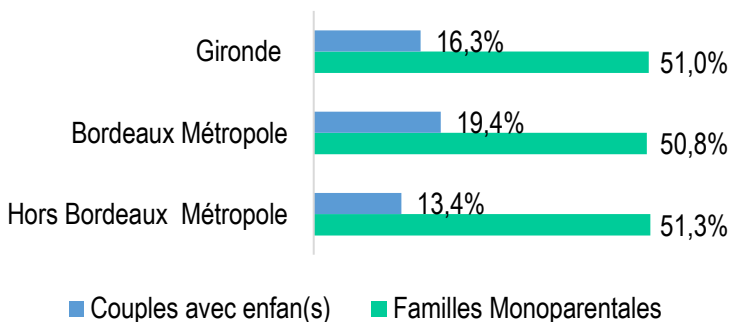


Un taux de chômage deux fois plus important chez les familles monoparentales allocataires.

Part des familles dépendantes de la CAF pour plus de la moitié de leurs ressources

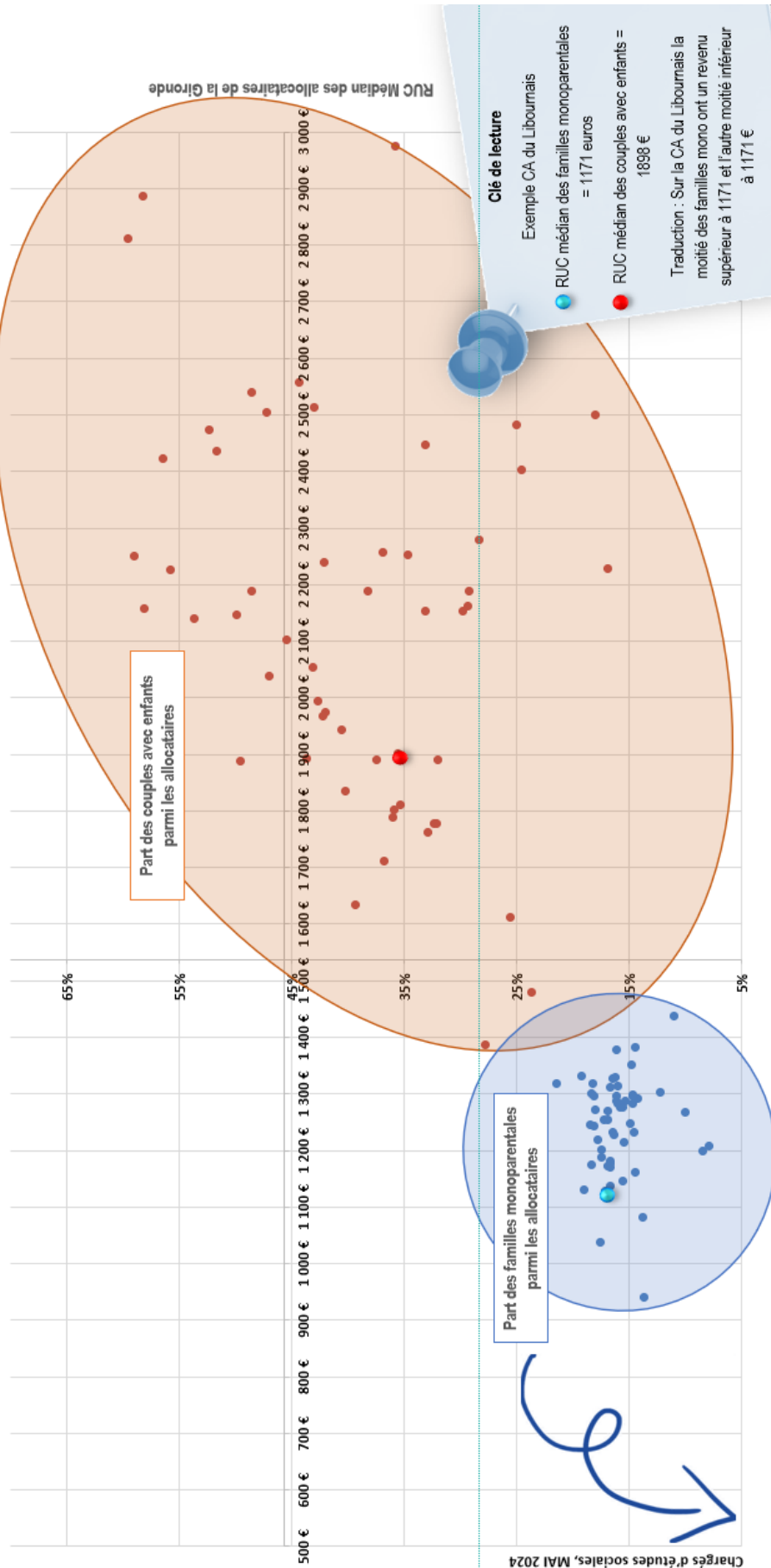


Part des familles allocataires à bas revenus, en décembre 2023



Répartition des couples avec enfants et des familles monoparentales (% parmi les allocataires), croisée au RUC médian des allocataires de la Gironde, déc 2023

Les points bleus et rouges représentent l'ensemble des territoires de la Gironde (Communes pour la Métropole Bordelaise et EPCI) pour les territoires Hors Bordeaux Métropole)



LES FAMILLES MONOPARENTALES



Le graphique présente une comparaison entre les familles monoparentales et les couples avec enfants allocataires, en croisant deux indicateurs : le RUC médian des allocataires donnant un indice sur le niveau de précarité et la part des familles (mono et couples avec enfants) parmi les allocataires en Gironde. Chaque point représente un territoire (EPCI ou communes de la Métropole bordelaise), en rouge (couple avec enfants), en bleu (familles monoparentale)s.

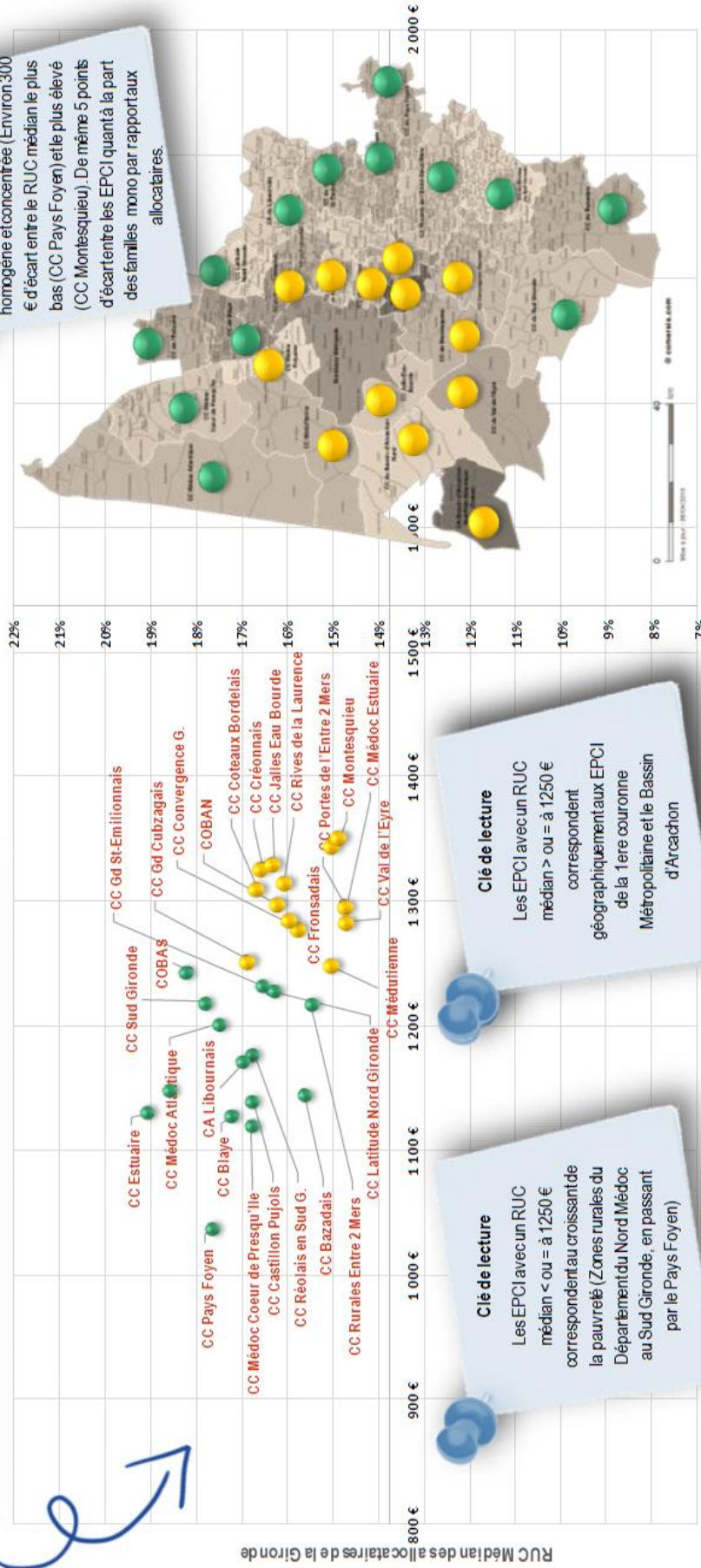
En synthèse...

Concernant les couples avec enfants, on observe une grande disparité entre les territoires. Les RUC médians des couples avec enfant(s) varient considérablement, passant de 1 386 euros à près de 3 000 euros. La quasi-totalité des couples avec enfant(s) allocataires a un RUC médian au-dessus du RUC médian des allocataires. Deux exceptions : Lormont et Cenon.

Concernant les familles monoparentales, la répartition des territoires est plus homogène. Sans surprise, notons que toutes les familles monoparentales se trouvent en dessous du RUC médian des allocataires.



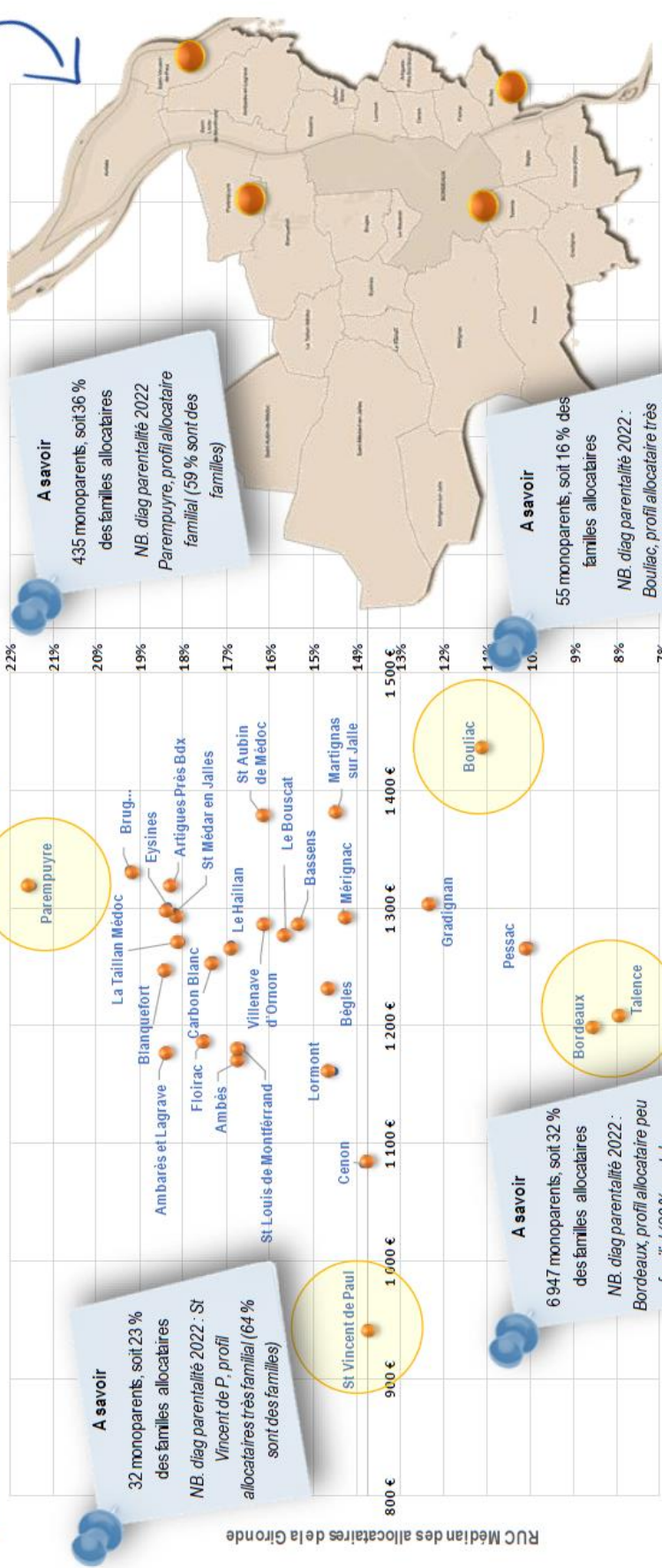
Part des familles monoparentales parmi les allocataires, croisée avec le RUC médian des familles monoparentales (CC hors métropole), déc.2023



Part des familles monoparentales parmi les allocataires



Part des familles monoparentales parmi les allocataires, croisée avec le RUC médian des familles monoparentales (Communes Bordeaux Métropole), déc.2023



Part des familles monoparentales parmi les allocataires



Lexique

Un ménage désigne ici l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes, elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants (INSEE 2015)

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant) (INSEE)

Un couple avec enfant correspond à un ensemble formé de deux personnes de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : elles déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsé ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire de recensement sont des couples de fait. (INSEE)

Cette définition est utilisée dans certaines exploitations au questionnaire du recensement pour les étudier la composition des familles au sein d'un logement, et notamment des familles avec enfant(s).

Un enfant se définit comme vivant avec au moins un de ses parents, quel que soit son âge ; pour constituer une famille avec son ou ses parents, il doit être célibataire, sans conjoint ni enfant vivant dans le logement. (INSEE 2015)



Le noyau dur est le nombre d'allocataires CAF qui perçoivent un droit au titre de décembre N.

Statut matrimonial est l'état matrimonial légal désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée.

Statuts matrimoniaux en détail :

- ***Veuf ou veuve*** : est attribué à toute personne dont le conjoint avec lequel elle était mariée est décédé pendant le mariage et qui ne s'est pas remariée.
- ***Célibataire*** : pas de déclaration de vie de couple
- ***Divorcé*** : est la dissolution légale du mariage civil prononcée par un tribunal du vivant des époux, à la demande d'un ou des deux conjoints selon des formes déterminées par la loi.
- ***Séparé de fait*** : est une séparation après mariage, mais sans qu'aucune procédure ne soit engagée.
- ***Séparation légale*** : est une séparation après mariage procédure engagée.
- ***« Isolé » (séparation après vie maritale)*** : est une séparation après avoir vécu en concubinage ou avoir été pacsé.

Dépendance aux prestations : la dépendance aux prestations, c'est la part des ressources totales connues qui sont constituées de prestations CAF. On peut considérer qu'un seuil de 50 % de dépendance aux prestations CAF (autrement dit que plus de la moitié des ressources totales connues sont constituées de prestations CAF) est significatif d'une très forte dépendance aux aides sociales et de fragilité économique.



Bas revenu : Le seuil de bas revenus est égal à 1131 € pour les revenus 2020 (données déc.2020). Sont donc à bas revenus les allocataires hors étudiants et personnes âgées, dont les ressources (d'activité, prestations CAF et autres ressources déclarées) par unité de consommation (ou équivalent adulte) sont inférieures à ce seuil (qui équivaut à 60 % de la médiane du RUC des ménages français de référence).

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme.

RUC (Revenu disponible par unité de consommation) également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent.



PARTIE 2.

L'ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE



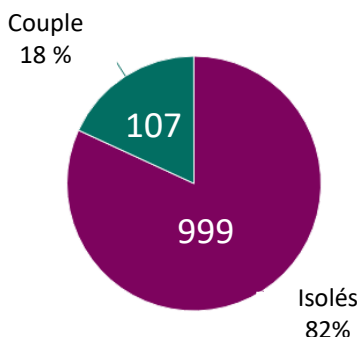
Profil des répondants au questionnaire



Situation maritale des répondants, en 2024

Au regard de la situation maritale des allocataires interrogés, la quasi-totalité appartient à la catégorie des « isolés », en 2024 (regroupement de plusieurs catégories : célibataire, divorcé et séparé).

Seulement 18% des répondants se déclarent en couple au moment de l'enquête (regroupement des catégories : vie maritale, PACS, marié).



4 ans après la séparation, la très grande majorité est toujours en situation de célibat.

« Les situations de monoparentalité correspondent généralement à des phases de transition entre deux « périodes de vie ». [...] l'ancienneté moyenne des familles monoparentales est de 5,5 ans. »*

*Déchaux, J.-H., & Le Pape, M.-C. (2021). *Sociologie de la famille*. La Découverte.

Répartition des répondants par âge et par sexe, en 2024

♀ 92%

soit 1 024 personnes

♂ 8%

soit 82 personnes

NB. Une répartition homme / femme, identique à la structure de la population de nos allocataires.

L'âge moyen des parents au moment de la déclaration de séparation

Masculin	43,0 ans
Féminin	37,1 ans

« Dans tous les pays européens les familles monoparentales sont majoritairement composées d'une mère et de ses enfants : la proportion s'établit à 82% pour l'Union européenne tandis que la part des pères dans les familles monoparentales est de 18%. En France, comme dans les pays du Nord, cette proportion est relativement plus élevée qu'ailleurs (25%) : cela est dû en grande partie à la hausse des résidences partagées, les pères déclarant dans les enquêtes que les enfants vivent avec eux même si c'est à temps partiel ».

Nombre d'enfants déclarés par les répondants, au moment de la séparation, en 2019

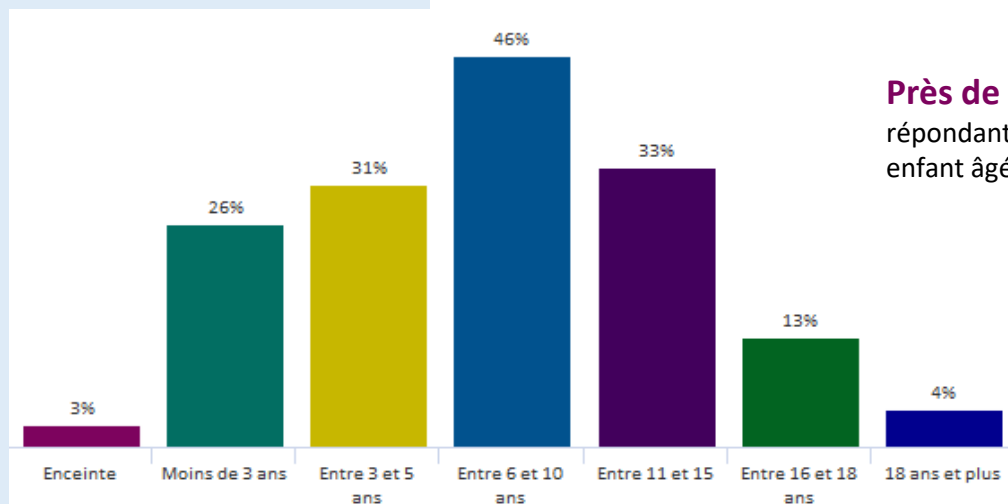
	N	%
Moins de 2	346	33%
2	528	45%
3	186	18%
4 et plus	46	4%

78% des répondants déclarent avoir 1 ou 2 enfants à charge, au moment de la séparation.

22% des répondants déclarent avoir entre 3 et 5 enfants à charge, au moment de la séparation.

2 familles déclarent avoir 6 enfants ou plus.

L'âge des enfants des répondants au moment de la séparation, en 2019 (1 répondant peut avoir plusieurs enfants)



Près de la moitié des répondants ont au moins un enfant âgé entre 6 et 10 ans

NB. Limites quant à la lecture de ce graphique.

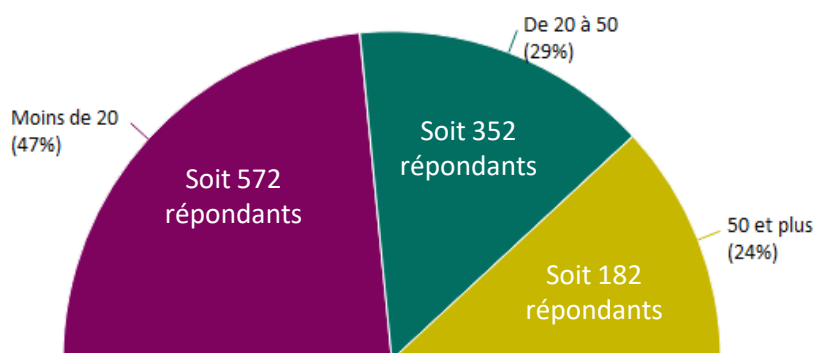
Ce graphique ne peut être un support d'analyse, il ne doit être considéré que comme information à un temps T.

46% des répondants ont déclaré avoir au moins un enfant de 6 à 10 ans. Toutefois, ce graphique ne nous dit pas, combien d'enfants les répondants avaient au total, ni quels étaient les âges des autres enfants ...

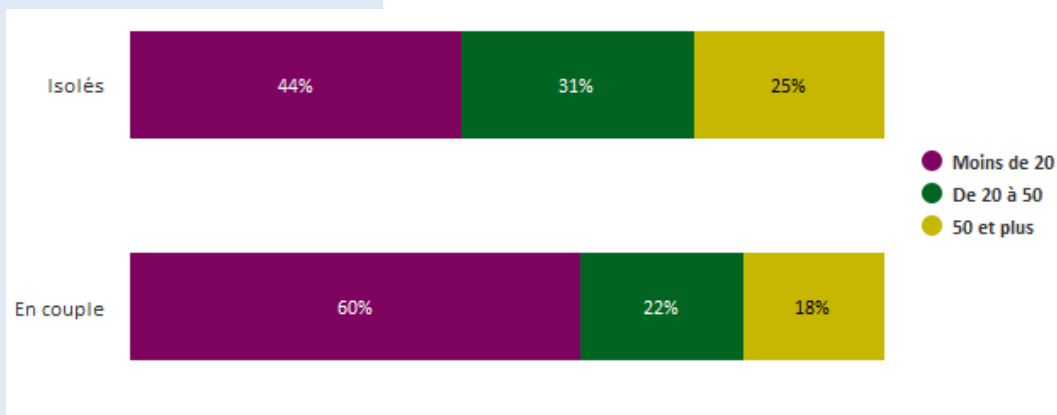
Le niveau de dépendance actuel aux prestations sociales

Une classification qui prend en compte les catégories suivantes :

- Dépendance aux prestations versées par la CAF inférieure à 20 % des ressources.
- Dépendance aux prestations versées par la CAF comprise entre 20 % et 50 % des ressources.
- Dépendance aux prestations versées par la CAF comprise entre 50 % et plus des ressources.

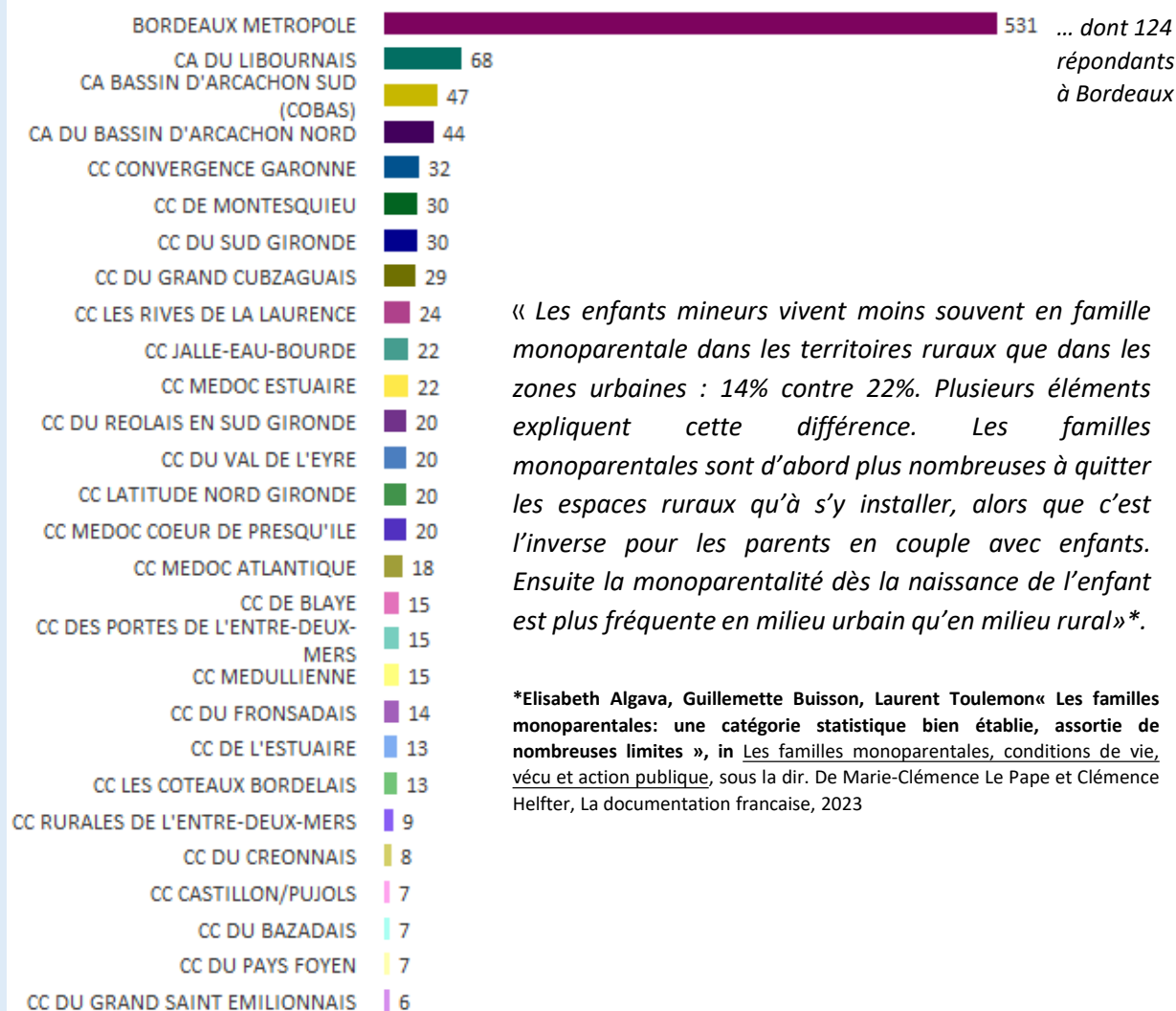


Le niveau de dépendance actuel aux prestations sociales croisé à la situation matrimoniale



Sans surprise, les répondants déclarés isolés aujourd'hui sont proportionnellement plus souvent dépendants aux prestations de la Caf.

Répartition géographique des répondants, selon les territoires (en 2024)



« Les enfants mineurs vivent moins souvent en famille monoparentale dans les territoires ruraux que dans les zones urbaines : 14% contre 22%. Plusieurs éléments expliquent cette différence. Les familles monoparentales sont d'abord plus nombreuses à quitter les espaces ruraux qu'à s'y installer, alors que c'est l'inverse pour les parents en couple avec enfants. Ensuite la monoparentalité dès la naissance de l'enfant est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural»*.

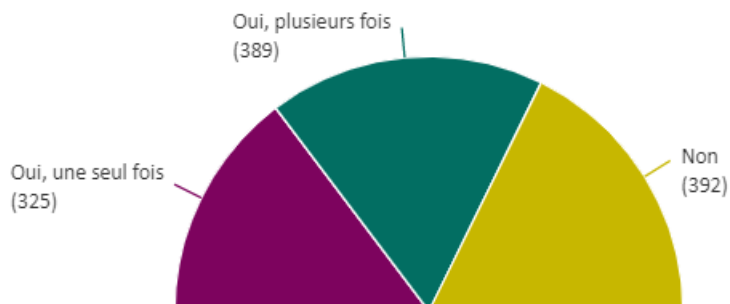
*Elisabeth Algava, Guillemette Buisson, Laurent Toulemon « Les familles monoparentales: une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites », in Les familles monoparentales, conditions de vie, vécu et action publique, sous la dir. De Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter, La documentation française, 2023

2 Logement



Avez-vous déménagé depuis votre séparation ?

64.4% des répondants ont quitté le logement qu'ils occupaient avant la séparation.



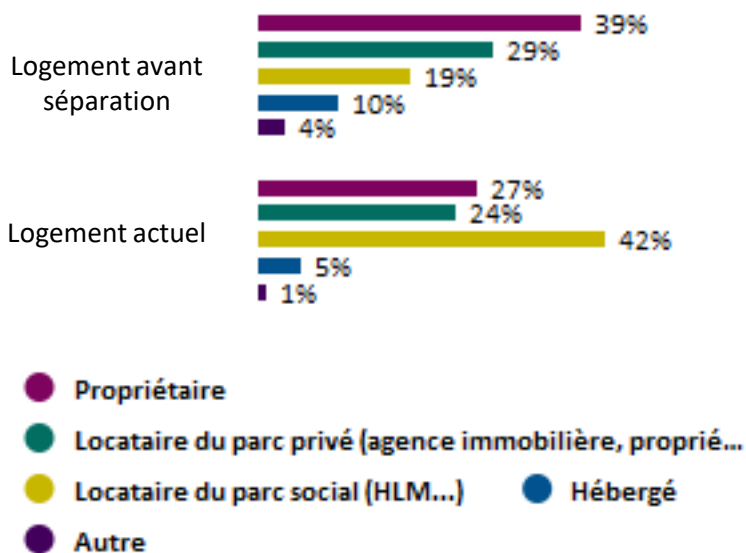
Les différentes situations se déclinent comme suit :

- 36 % ne déménagent pas,
- 28 % ont déménagé une fois depuis leur séparation,
- 36 % ont déménagé plusieurs fois.

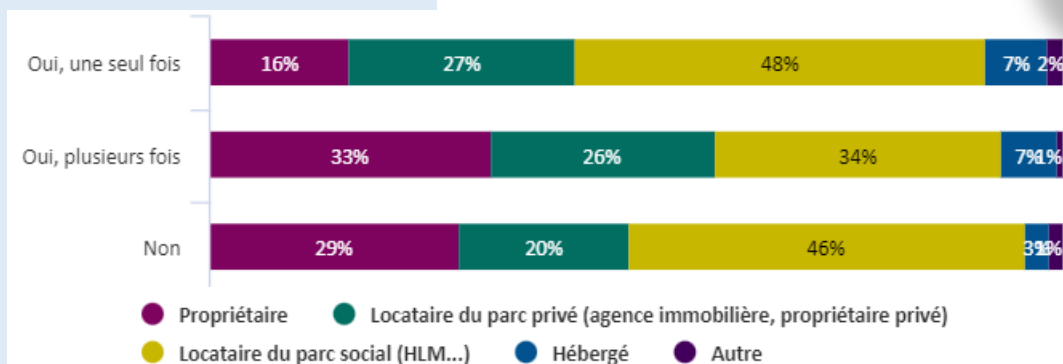
Décrivez votre statut lié à votre logement :

Si avant la séparation, les répondants étaient majoritairement propriétaires, cinq ans après la déclaration de séparation :

- 2 monoparents sur 5 sont locataires du parc social,
- environ ¼ est locataire du parc privé,
- Moins d'1/3 est propriétaire,
- 6% sont hébergés ou relèvent d'une situation « autre » (14 personnes : situation précaire ou provisoire de type caravane, hôtel, mobilhome).



Statut lié au logement actuel croisé avec le nombre de déménagements



Pas de
déménagement

1
déménagement

Plusieurs
déménagements

Parmi les répondants qui n'ont pas déménagé : 1/3 sont propriétaires, 20% sont locataires du parc privé et 46% sont locataires du parc social. Autrement dit, les situations que l'on retrouve le plus souvent parmi ceux qui n'ont pas déménagé sont des personnes qui vivent dans un logement social qu'elles conservent après leur séparation.

Près de la moitié des répondants qui ont déménagé une fois sont locataires du parc social aujourd'hui, 27 % sont locataires dans le parc privé et 16 % sont propriétaires.

33% des répondants qui ont déménagé plusieurs fois sont propriétaires aujourd'hui : ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir ce statut que les deux autres catégories. Si le statut de locataire du parc privé est sensiblement le même que ceux ayant déménagé une fois, le taux de locataires dans le parc social est quant à lui le plus faible, toutes catégories confondues.

Trajectoire liée au statut dans le logement selon le nombre de déménagements

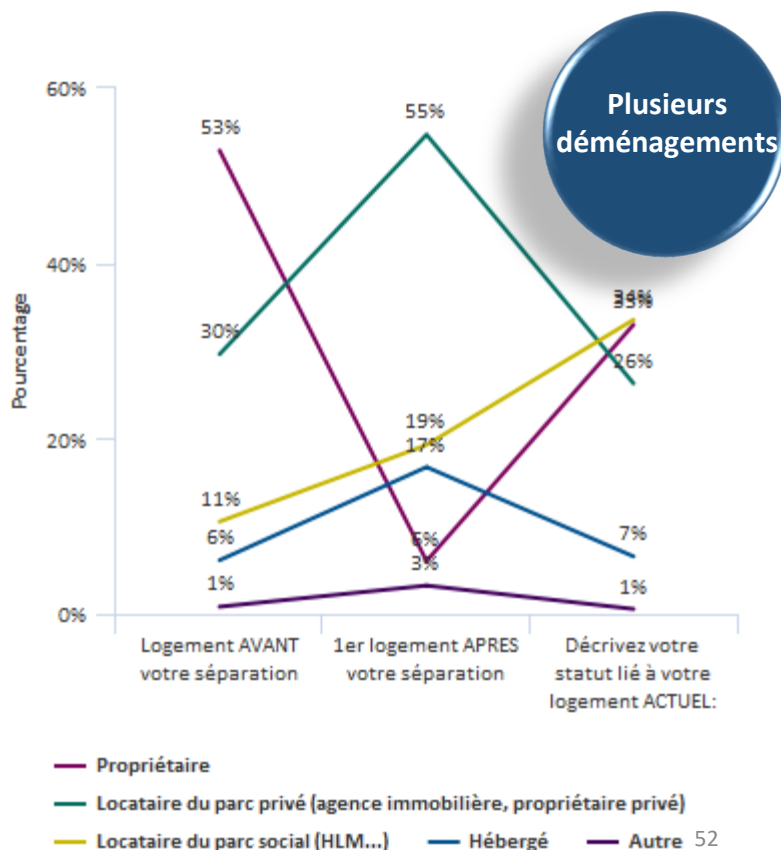
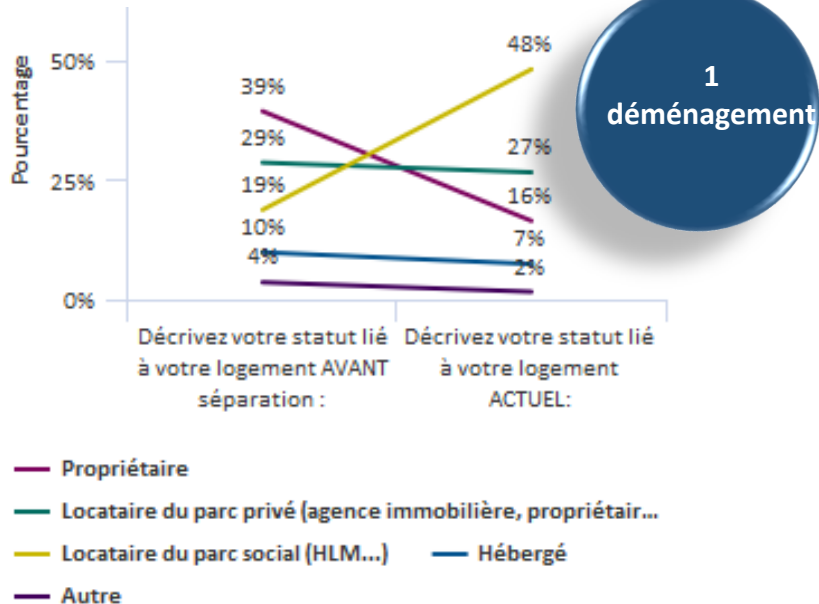
Ces graphiques offrent une vue comparative de l'évolution des statuts dans le logement selon le nombre de déménagements.

Concernant l'évolution de statut lié au logement pour ceux qui ont déménagé une seule fois, deux trajectoires diamétralement opposées s'observent : alors que la part des propriétaires chute de 23 points, celle des locataires dans le parc social augmente de 38 points.

La courbe des locataires du parc privé reste stable.

Pour les multi-déménagés, les trajectoires liées au statut ne sont pas linéaires. Les courbes présentant les ruptures les plus marquées sont celles relatives aux statuts « propriétaire », « locataire dans le parc privé » et « Hébergé ». Ainsi, un grand nombre de propriétaires deviennent locataires du parc privé, et, dans une moindre mesure, locataires du parc social voire sont « hébergés ».

Avant séparation, le statut le plus représenté était « propriétaire » à 53% alors qu'aujourd'hui, c'est le statut « locataire du parc social » qui présente le plus fort pourcentage avec 34% des répondants.

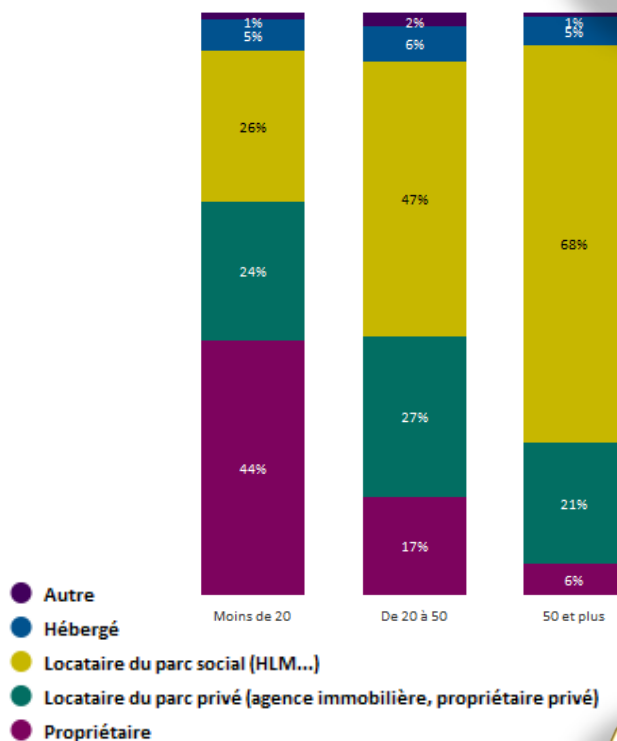


Statut lié au logement actuel croisé avec le taux de dépendance aux prestations (en % et effectif)

Le statut lié au logement actuel est corrélé au niveau de revenu, ici approché par le taux de dépendance à la Caf.

Tandis que 44% des répondants dépendant à moins de 20% de leurs ressources (soit 245 personnes) sont propriétaires, ce n'est le cas que de 17% des répondants ayant une dépendance comprise entre 20 et 50% (60 personnes) et de 6% des plus dépendants (12 personnes).

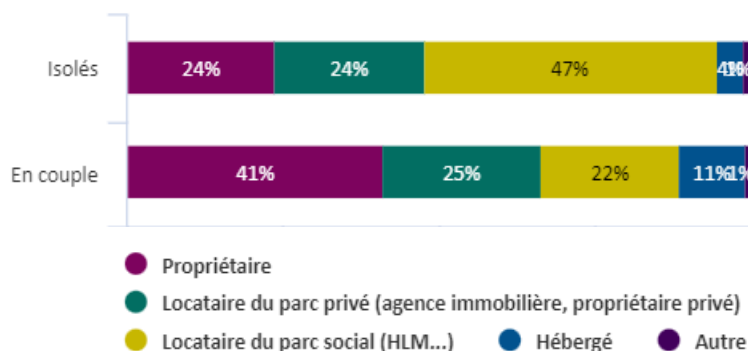
Inversement, 68% des répondants ayant une dépendance supérieure à 50% de leurs ressources sont locataires du parc social (121 personnes).



Statut lié au logement actuel croisé avec la situation familiale actuelle (en %)

Le statut lié au logement actuel est fortement dépendant de la nouvelle situation familiale. Ainsi, s'il y a autant d'isolés que de parents en couple parmi les locataires du parc privé, les propriétaires sont en majorité des monoparents qui se sont remis en couple (41% soit 49 personnes) tandis que les locataires du parc social sont restés isolés.

Cette analyse va dans le sens de ce qui est observé dans des études comparant la situation de logement des familles en situation de monoparentalité à celles des couples.

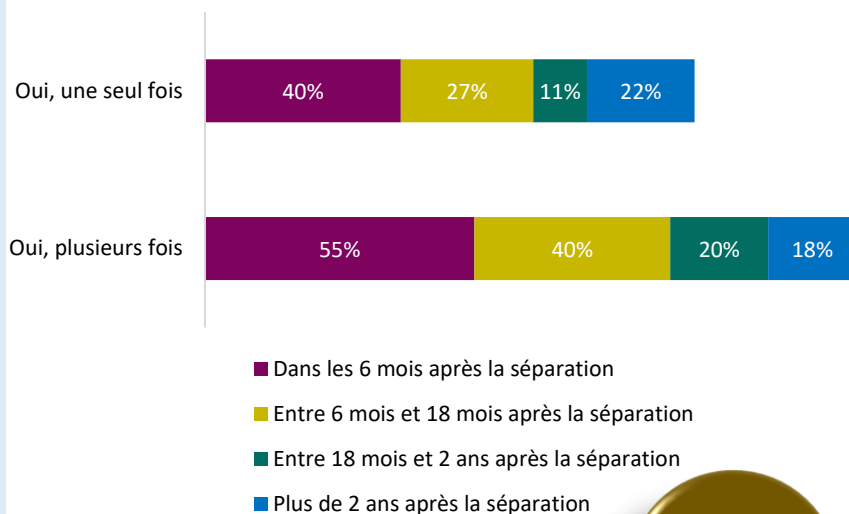


Les familles monoparentales sont moins souvent propriétaires du logement et occupent plus souvent un logement du parc social.

À quelle période avez-vous déménagé (parmi une base de 714 répondants) ?

Parmi ceux qui ont déménagé une fois, 40% l'ont fait dans les 6 premiers mois suivant la séparation. 27% déménagent entre 6 et 18 mois après la séparation. Le dernier tiers (33%) déménage après 18 mois.

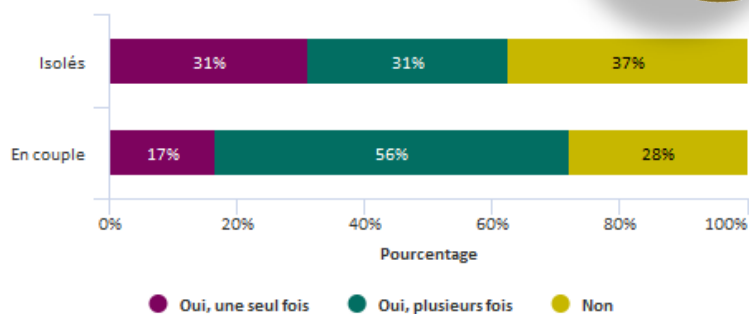
Ceux qui déménagent plusieurs fois, sont plus de la moitié à quitter le logement « familial » très rapidement (dans les 6 mois).



Nombre de déménagements croisé avec la situation familiale actuelle (en %)

Analyse croisée

Les « multi-déménagements » pourraient s'expliquer par une remise en couple. Ainsi, 56% de ceux qui ont déménagé plusieurs fois sont de nouveau en couple 5 ans après leur séparation, ce qui est cohérent avec le statut de propriétaire recouvré. A l'inverse, un unique déménagement est plus souvent associé à une situation actuelle de monoparentalité.



En complément de cette analyse et au regard d'autres éléments recueillis via le questionnaire, il semble que l'âge des enfants intervient dans le fait de déménager ou non :

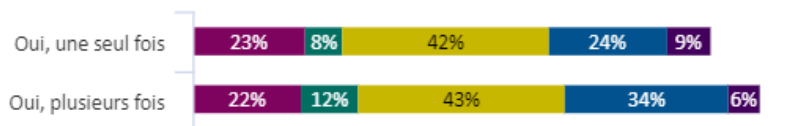
- ceux qui ont au moins un enfant de moins de 3 ans, conservent plus souvent le logement familial ;
- ceux qui déménagent une seule fois ont au moins un enfant entre 3 et 6 ans ;
- ceux qui déménagent plusieurs fois, sont surreprésentés parmi ceux qui au moins un enfant adolescent.

Il est à noter que, ni l'âge à la séparation, ni la situation professionnelle avant la séparation n'ont d'effet sur le nombre de déménagements.

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous déménagé ?

Que les répondants aient déménagé une ou plusieurs fois, « les moyens financiers » apparaissent comme le motif principal de déménagement après la séparation. Ceux ayant déménagé plusieurs fois sont cependant un peu plus nombreux à ne pas avoir souhaité rester dans le logement familial (34% contre 24%), ce qui peut aussi expliquer un départ plus rapide après séparation.

Les pourcentages relatifs aux autres motifs sont comparables.



- Autre
- J'ai changé de secteur géographique
- Je n'avais pas les moyens financiers pour payer le prêt/loyer/charges seul(e)
- Je ne souhaitais pas rester dans le logement familial
- Le bail ou l'acte de propriété n'était pas à mon nom

Les pourcentages sont supérieurs à 100%, les répondants pouvant cocher plusieurs cases.

Quelles sont ces raisons « autre » qui concernent 153 répondants ?

“

« J'ai été contrainte de quitter le logement familial au profit de mon ancien conjoint (qui y est resté) »

« Mon ex-mari a changé les barilletts lorsque j'étais au travail, je me suis retrouvée à la rue avec les 2 enfants. »

« L'acte de propriété était aux 2 noms, refus de Monsieur de signer pour que je reprenne seule. »

« Violences conjugales et conjoint ne voulant pas quitter le domicile »

« Fuir le lieu des violences conjugales et intrafamiliales »

- Une situation conflictuelle autour du logement : refus de l'ex-conjoint de quitter le logement, absence d'accord pour la vente.
- Les violences conjugales sont également fréquemment évoquées, obligeant les femmes concernées à quitter le domicile dans l'urgence.
- Le ou les déménagements peuvent aussi relever d'une recherche de logement plus adapté (plus confortable, plus spacieux, ou adapté à une situation de handicap...).
- Enfin, ces déménagements renvoient à la vente du logement familial ou à une fin de bail.

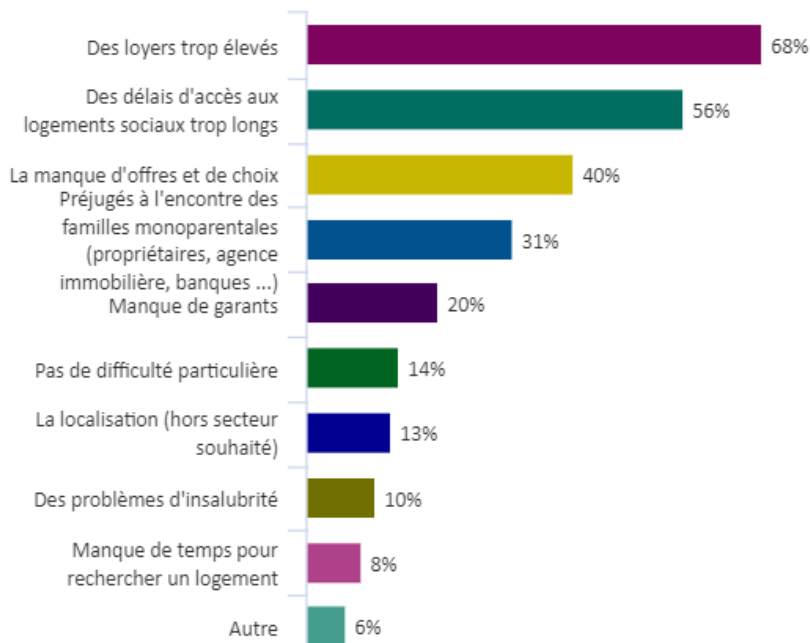
« Vendre pour que chacun parte de son côté »

”

Quelles ont été les difficultés rencontrées en matière de recherche de logement?

68% des répondants mentionnent des loyers trop élevés et 56% des délais d'accès aux logements sociaux trop longs.

Seulement 14% des répondants n'ont pas rencontré de difficultés particulières.



Quelles sont ces difficultés « autre » qui concernent 42 répondants?

“

« Autoentrepreneur maman solo avec trois enfants pas de garant »

« Ressources considérées comme trop faibles par les bailleurs. »

« Une femme seule perçoit rarement 3 fois le montant d'un loyer en salaire. »

« Je ne peux pas accéder à un logement social car je suis toujours en accession à la propriété car mon ex a gardé notre maison mais me dit ne pas avoir les moyens de me racheter ma part. De ce fait, notre crédit immobilier court toujours et j'y participe financièrement toujours. »

En premier lieu, les exigences des bailleurs en termes de ressources financières (gagner 3 fois le montant du loyer), de type de contrat de travail (disposer d'un CDI) ou de statut de l'emploi (refus des auto-entrepreneurs).

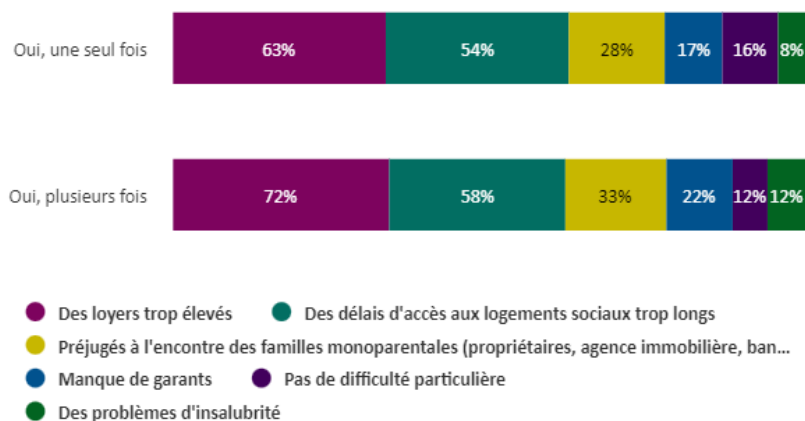
D'autre part, certaines familles mentionnent des difficultés d'accès à la location parce qu'elles sont encore sous l'ancien statut matrimonial.

« Pas encore divorcée au moment de la vente de notre maison donc les agences prenaient le salaire de mon ex-mari également donc je dépassais le plafond. »

”

Nombre de déménagements croisé avec les principales difficultés rencontrées (en %)

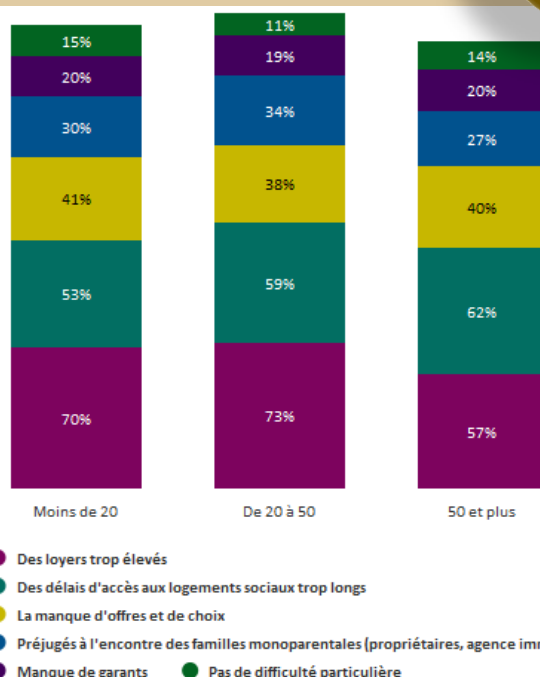
Globalement, l'ordre des difficultés ne varie pas en fonction du nombre de déménagements. Le coût des loyers et des délais d'accès à un logement social trop longs restent les toutes premières difficultés rencontrées. Cependant, cette dernière modalité a moins souvent concerné ceux ayant déménagé une seule fois, venant confirmer que ces derniers ont plus souvent intégré le parc social après la séparation.



Les « multi-déménagés » sont, quant à eux, un peu plus souvent concernés par les préjugés à l'égard des familles en situation de monoparentalité (33%), le manque de garants (22%) et des logements insalubres (12%) ; des problèmes sans doute d'autant plus prégnants que les recherches de logement se font souvent dans le parc privé.

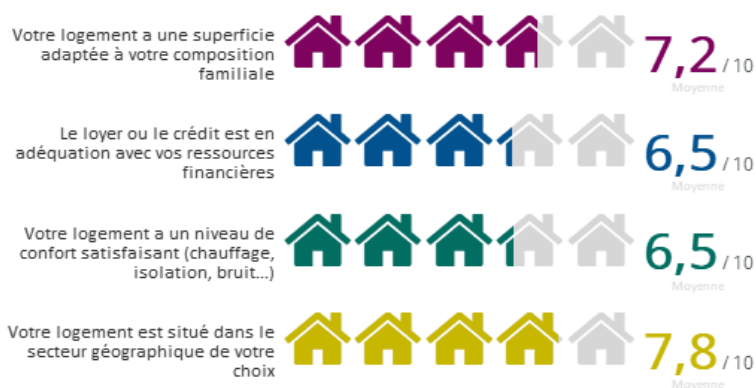
Les 6 principales difficultés rencontrées croisées avec le taux de dépendance aux prestations (en %)

Le taux de dépendance à la Caf exerce également une influence : les dépendants à plus de 50% évoquent assez logiquement en tant que public cible, des délais d'accès aux logements sociaux trop longs (62% d'entre eux). Les allocataires dépendant de la Caf à moins de 50% sont surreprésentés parmi les répondants déclarant avoir été confrontés à des loyers trop élevés (en moyenne plus de 70% d'entre eux).



Le niveau de satisfaction concernant le logement pour ceux qui n'ont pas déménagé

La satisfaction est globalement élevée chez ceux qui n'ont pas eu à déménager. L'aspect financier apparaît le plus insatisfaisant, essentiellement pour les locataires du parc privé. A noter que les propriétaires sont les plus satisfaits sur chacun des items. Être locataire dans le parc social apporte une satisfaction sur le plan financier et celui de la surface habitable. Mais il est plus satisfaisant d'être locataire du privé du point de vue de la localisation et du confort du logement.



Le niveau de satisfaction concernant les logements de ceux qui ont déménagé une fois

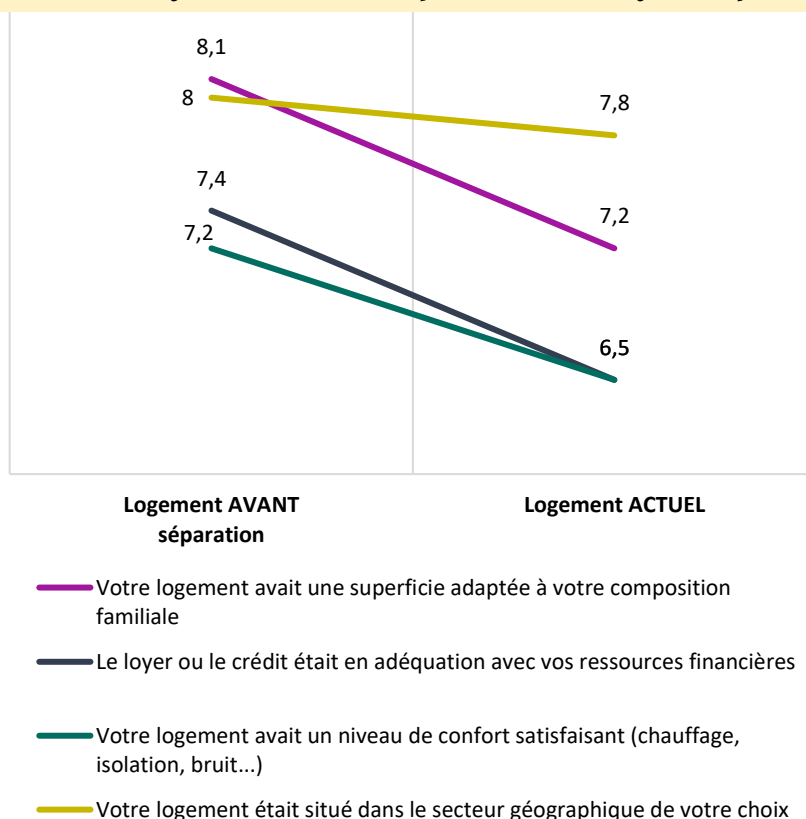
Globalement, ceux qui ont déménagé une fois étaient plus satisfaits de leur logement que ceux qui sont restés dans le logement familial.

Par exemple, notation superficie :

- 7,2/10 pour les répondants n'ayant pas déménagé ;
- 8,1/10 pour ceux ayant déménagé une fois.

Un effet « nostalgie » peut jouer dans les réponses.

De façon générales, le niveau de satisfaction, quelques soient les items, baisse pour ceux qui ont déménagé une fois. La « superficie » et « prix loyer / crédit » sont les deux champs les plus impactés.



Le niveau de satisfaction concernant les logements de ceux qui ont déménagé plusieurs fois

Le logement qui suit la séparation a perdu en qualité sur tous les aspects. Cette moindre satisfaction peut expliquer que ce premier déménagement soit suivi (au moins) d'un second. Il semble cependant que c'est sur le secteur géographique qu'il a été fait le moins de concessions durant cette période transitoire.

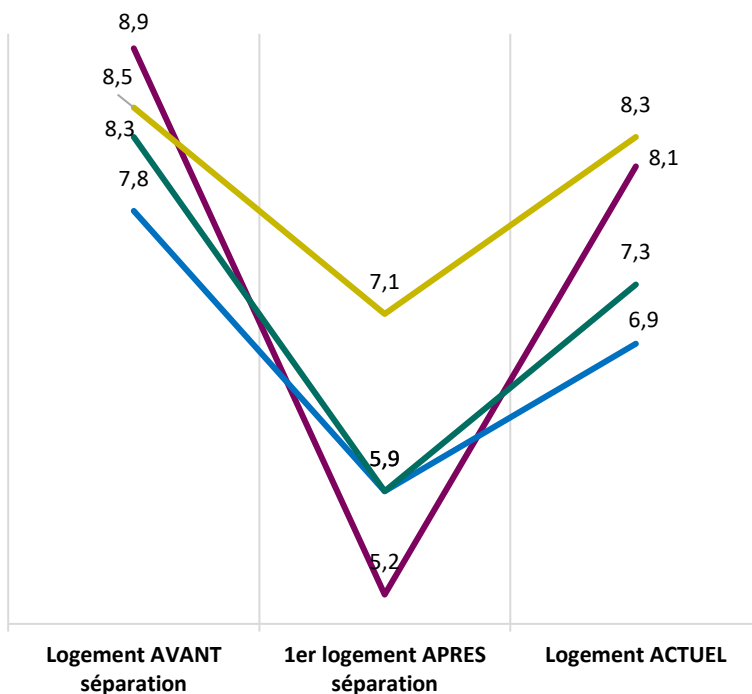
“

« Dégradation car d'une maison nous nous sommes retrouvés en appart mais je souhaitais rester sur ma commune actuelle qui bénéficie de toutes les infrastructures nécessaires à mes enfants et mon lieu de travail est à 2 communes, j'en ai donc fait ma priorité »

”

A contrario, la superficie du logement est ce qui est devenu le moins satisfaisant après la séparation : « Pour les familles solos, la question de l'espace est cruciale, puisqu'elles sont plus souvent dans des situations de surpeuplement que les autres familles » (Alexandra Piesen, « Le quotidien des pères et des mères solos : des temporalités et des espaces à réaménager », op.cit.)

Toutefois, la superficie est l'aspect qui, 5 ans plus tard, gagne le plus en satisfaction.



- Votre logement avait une superficie adaptée à votre composition familiale
- Le loyer ou le crédit était en adéquation avec vos ressources financières
- Votre logement avait un niveau de confort satisfaisant (chauffage, isolation, bruit...)
- Votre logement était situé dans le secteur géographique de votre choix

5 ans après la séparation, le logement n'a pas tout à fait retrouvé le niveau de satisfaction d'avant. Le fait d'être propriétaire entraîne une satisfaction plus élevée. Les locataires du parc privé sont quant à eux plus nombreux à trouver leur loyer élevé par rapport à leurs ressources et les locataires du parc social, plus nombreux à ne pas être dans le secteur géographique de leur choix.

Qu'en disent les familles en situation de monoparentalité ?

“

« La situation s'est fortement dégradée : je suis passée de propriétaire à locataire en HLM, dans un quartier prioritaire de la Ville, où je ne me sens pas en sécurité tout le temps, avec un logement correct, mais avec beaucoup de fuites énergétiques et, surtout, l'impossibilité de retrouver un logement locatif privé au regard de mes revenus, certes très corrects, mais insuffisants au regard du privé et sans garant. »

« Situation dégradée, grosse baisse du pouvoir d'achat, des factures qui ne sont plus divisées par 2 et un loyer qui représente 50% de mes revenus (en bailleur social). »

« Le loyer extrêmement élevé et le logement très mal isolé, au point que je n'ai pas les moyens de le chauffer. »

"Trouver un logement lorsque l'on est parent isolé s'avère très difficile, les propriétaires demandent beaucoup de garanties."

Globalement, vous diriez que votre situation par rapport à votre logement s'est améliorée, dégradée... précisez en quoi :

Pour les répondants qui considèrent que leur situation par rapport à leur logement s'est dégradée

Dégradation financière et difficultés économiques :

Un des aspects le plus souvent mentionné est la difficulté à assumer seul(e) les charges liées au logement, notamment à cause de l'augmentation des loyers et des charges. Plusieurs parents soulignent que cette situation a dégradé leur confort de vie.

Perte d'espace :

Certains parents expriment une dégradation en termes de perte d'espace en passant par exemple d'une maison à un appartement.

Problèmes d'entretien et de qualité du logement :

Plusieurs témoignages font état de défauts dans le logement (infiltrations, absence de chauffage, réparations non effectuées), affectant la qualité de vie, tout comme des nuisances telles que le bruit ou une mauvaise isolation.

« Je n'ai jamais eu de propositions de logements sociaux malgré la situation difficile. »

”



Qu'en disent les familles en situation de monoparentalité ?

“

« Quartier qui ne me convient pas du tout... mais mes ressources ne me permettent pas de déménager. »

« J'ai dû partir 40 kilomètres plus loin car les prix du logement étaient trop élevés. »

« Les prix ont considérablement augmenté et je n'envisage plus de revenir dans ma région d'origine. »

« Nous n'avons que 2 chambres et nous sommes 3, du coup je dors sur le canapé. »

”

Déception liée au quartier ou à l'environnement :

Un nouvel élément récurrent concerne le quartier ou l'environnement extérieur. Même si le logement en lui-même peut être adéquat, certains parents mentionnent le manque de sécurité ou le malaise lié à l'environnement du quartier.

« Alors que 14% des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé, c'est le cas de 24% de ceux qui vivent au sein d'une famille monoparentale (...) Par ailleurs, les familles monoparentales sont moins satisfaites de leurs conditions de logement et elles ont plus souvent des difficultés pour le financer. Elles ont également plus fréquemment des problèmes de bruit, d'humidité ou de chauffage, et ces différences de conditions de logement entre couples et familles monoparentales se sont creusées dans les années 2000 » ((Elisabeth Algava, Guillemette Buisson, Laurent Toulemon « Les familles monoparentales : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites », Op.Cit.).

Qu'en disent les familles en situation de monoparentalité ?

“

« Ma situation s'est améliorée concernant la superficie, mais dégradée par rapport au bruit, aux infiltrations dans les chambres et au loyer élevé. »

"Situation améliorée en tranquillité, espace, confort."

« Ma situation s'est améliorée car ma fille a une chambre pour elle donc le loyer est plus élevé que mon ancien T2. »

« Pas de dégradation grâce à la famille qui est en soutien. »

"J'ai fini par réussir à devenir propriétaire donc je dirais que ça s'est amélioré."

« Cela n'a pas changé, j'ai conservé le même logement à la suite de la séparation »

« J'ai eu de la chance après ma séparation d'avoir trouvé un logement auprès de la mairie de ma ville située en campagne. J'y suis restée le temps de me retourner vis-à-vis de la situation. Ma situation a été plutôt stable dans l'ensemble de mes différents déménagements »

”

Pour les répondants qui considèrent que leur situation par rapport à leur logement s'est améliorée ou est restée inchangée

Stabilité ou amélioration du confort et de l'espace :

Certains parents ont noté une amélioration dans la qualité de leur logement ou l'espace disponible, bien que souvent accompagnée d'un coût financier plus élevé.

Support familial ou réseau de soutien :

Ce thème émerge dans les verbatims comme une ressource importante pour certains parents. Ils mentionnent avoir pu éviter une dégradation de leur situation grâce à un soutien extérieur, notamment familial.

Absence de changement ou stabilité du logement :

Certains parents notent que leur situation est restée stable ou similaire après la séparation, notamment en conservant le même logement ou en trouvant un logement correspondant à leurs attentes.

Transition vers la propriété :

Plusieurs verbatims évoquent la transition d'une situation de location à une propriété, mettant en avant les avantages et les défis que cela engendre.



« Par certains aspects, la situation des mères est aussi moins favorable en matière de logement : la moitié des pères de familles monoparentales sont propriétaires de leur logement et la moitié vivent en maison contre respectivement trois et quatre mères sur dix. En revanche, ils vivent aussi souvent dans un logement où, il manque une ou deux pièces. En effet, les mères ont davantage accès au parc social au sein duquel le surpeuplement est plus limité. De plus, les pères de famille monoparentale vivent plus fréquemment avec d'autres personnes en plus de leur(s) enfant(s), par exemple avec leurs parents, en colocation, etc. : situations qui s'accompagnent davantage de surpeuplement » (Elisabeth Algava, Guillemette Buisson, Laurent Toulemon « Les familles monoparentales : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites », op.cit).

S'il existe, comme le révèlent de nombreuses études, d'importants écarts de conditions de vie entre familles en situation de monoparentalité et couples, la présente étude met en avant la pluralité des situations que recouvre la monoparentalité.

Elle pointe également les étapes dans le parcours de vie, en montrant les évolutions possibles entre le moment de la séparation et 5 ans après, notamment entre les familles toujours en situation de monoparentalité et celles ayant reformé un couple.

Dans l'enquête, seulement 8% des répondants sont des hommes, ce qui ne permet pas de croisements représentatifs selon le sexe. Néanmoins, on notera que 35% des pères sont propriétaires et 33% occupent un logement social aujourd'hui, contre respectivement 27% et 42% des mères.

Un dernier élément est relevé dans de précédentes études : il s'agit de la « *plasticité possible pour les parents en garde alternée qui disposent d'une plus grande souplesse dans l'aménagement d'un espace à soi.* », Alexandra Piesen, « **Le quotidien des pères et des mères solos : des temporalités et des espaces à réaménager** », op.cit.).

Dans notre enquête, les parents pratiquant la résidence alternée sont de fait, dans l'ensemble, un peu plus satisfaits de leurs conditions de logement actuelles – dont fait partie la superficie.

3

Vie professionnelle



Globalement les répondants déclarent ne pas avoir connu de changement significatif concernant leur vie professionnelle suite à la séparation. Ceci peut s'expliquer par les profils de nos répondants qui vraisemblablement n'appartiennent pas à une classe sociale des plus précarisés et sont en majorité en activité. Toutefois, il est nécessaire de souligner que de nombreuses recherches en sciences sociales montrent que les mères seules sont plus exposées à un risque de « pauvreté laborieuse ». Elles rencontrent en effet des difficultés d'insertion professionnelle et sont sur-représentées dans les emplois précaires du secteur tertiaire.

Pour aller plus loin : Lanseman O. (2021), « Une analyse socio-économique de la pauvreté laborieuse des mères seules. Définition et précision des catégories utilisées », *Dossier étude de la Cnaf*, n°2017.

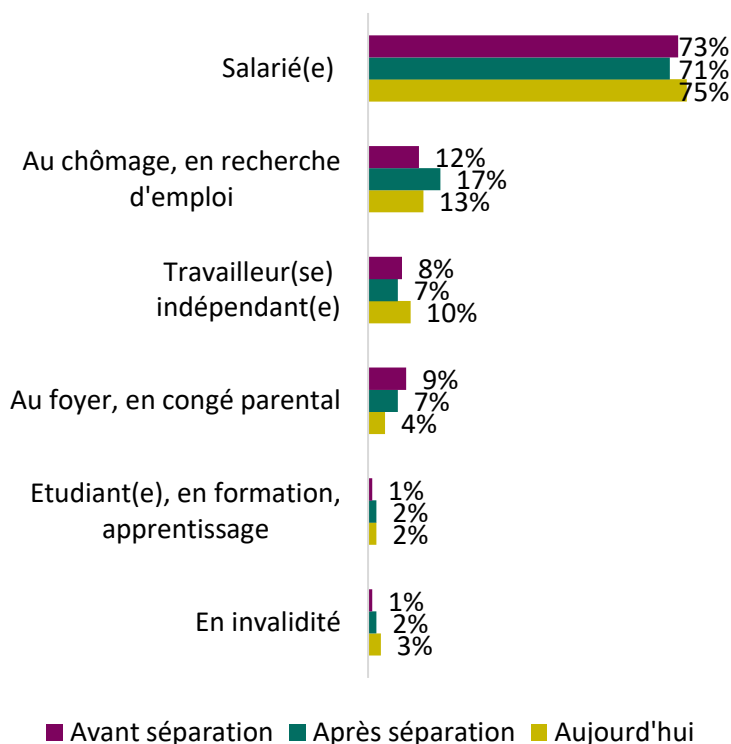
Evolution de la situation professionnelle

Globalement, la séparation semble avoir peu d'effet significatif sur la situation professionnelle du parent répondant lorsque l'on compare la situation « avant séparation » et la situation « actuelle ».

Toutefois, la part des personnes au chômage augmente après la séparation, passant de 12 % à 17 %.

5 ans après la séparation, ce taux diminue (13%), retrouvant un niveau proche d'avant séparation.

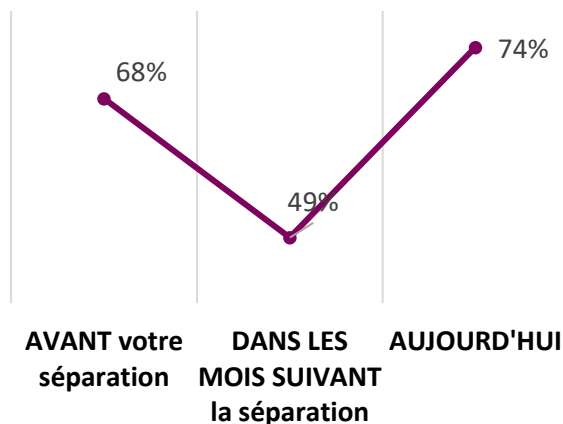
Un constat identique s'observe pour la catégorie des « salarié(e)s » avec une légère amélioration 5 ans après la séparation.



Les mois qui suivent la séparation révèlent un niveau de satisfaction « dégradé » : taux de satisfaction globale (tout à fait satisfait + plutôt satisfait) de 68 % avant la séparation à 49 % dans les mois suivant la séparation.

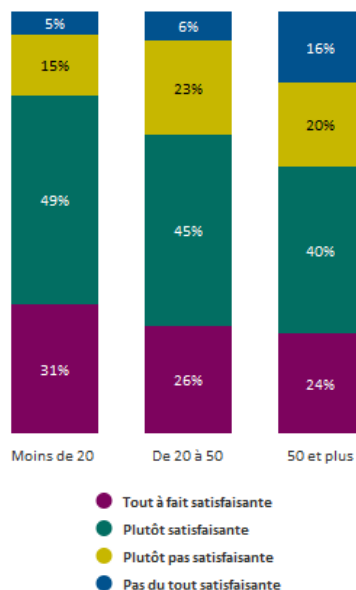
A noter que la situation actuelle révèle un taux de satisfaction plus favorable que la situation avant séparation (74 % contre 68%). Cette tendance peut s'expliquer par la situation familiale actuelle des répondants se déclarant « en couple » aujourd'hui. En effet, 42% d'entre eux se disent « tout à fait satisfait » contre 24% des isolé(e)s.

Taux de satisfaction des répondants quant à la conciliation "vie professionnelle et vie familiale"



Satisfaction conciliation vie professionnelle et familiale actuelle croisée avec taux de dépendance aux prestations (en %)

La conciliation vie professionnelle/vie familiale varie en fonction du taux de dépendance à la Caf : elle est moins satisfaisante pour les familles les plus dépendantes.



Analyse croisée

Qu'en disent les familles en situation de monoparentalité ?

“

« Emmener mon enfant à l'école le matin et prendre un temps partiel pour pouvoir en profiter un minimum »

« Mon nouveau travail est calé sur des horaires me laissant la possibilité de récupérer ma fille »

« J'ai demandé à mon employeur de changer certains horaires de travail »

« J'ai changé d'activité. Du coup, même si mes revenus restent instables, j'ai beaucoup de liberté et de souplesse vis à vis de mon organisation au travail »

« Avant, je travaillais dans la restauration, mais maintenant je travaille dans l'éducation nationale »

« Je suis passée de salariée à temps plein à salariée à temps partiel pour m'occuper des enfants »

« Je passe plus de temps à travailler parce que je n'ai pas le choix, mais je manque de temps pour être avec mes enfants »

« J'ai décidé de travailler en indépendant pour essayer de mieux concilier travail et famille »

”

Si votre situation professionnelle a changé depuis la séparation, quelles en sont les raisons? (269 répondants)

La séparation peut entraîner une évolution de la situation professionnelle. En effet, certains parents sont amenés à adapter leur exercice professionnel à cette nouvelle réalité. La garde alternée et le télétravail apparaissent comme deux facteurs facilitant la nouvelle situation.

La séparation peut occasionner un déséquilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, nécessitant des ajustements pour (re)équilibrer les besoins financiers et familiaux.

1. Adaptation des horaires de travail

La séparation a conduit certains parents à ajuster leurs horaires :

- Certains ont décidé de réduire leur quotité de travail pour concilier vie familiale et vie professionnelle. L'âge des enfants et la présence de relais familiaux conditionnent une ré-organisation plus ou moins facilitée de la garde des enfants.
- D'autres ont été amenés à augmenter la quotité ou à cumuler des emplois pour subvenir à des charges qui incombent désormais à un seul parent.

2. Changement de secteur ou de poste

Certains ont dû changer de métier ou de secteur pour mieux répondre aux contraintes familiales.

*Qu'en disent les
familles en
situation de
monoparentalité ?*

“

*« En garde alternée, je travaille plus
quand je n'ai pas les enfants »*

*« Il a fallu trouver des modes de garde
pour pouvoir travailler à temps plein...
Cela fait des frais »*

*« Sans l'aide de mes parents pour
garder mon fils pendant un
déplacement professionnel, je n'aurais
pas pu garder ce travail »*

*« Mes enfants ont grandi, ce qui
me permet de reprendre un peu
de temps pour moi »*

”

A savoir, en France, près de 1 parent sur 3 bénéficiant de l'AEEH est en situation de monoparentalité. Les enfants en situation de handicap vivent très souvent avec leur mère (9 fois sur 10) *

*« Les mères ayant la charge d'un
enfant en situation de handicap
sont beaucoup plus exposées aux
emplois à temps partiel ou à
l'inactivité »***

« Pour certains parents solos déjà insérés professionnellement et stables économiquement, la parentalité solo s'avère plus gérable au sens où elle semble moins déstabiliser la situation antérieure du parent. A l'inverse, si le père ou la mère qui devient solo n'avait pas encore de situation stabilisée, en cursus d'étude ou en situation d'emploi très récent, les ajustements quotidiens liés à l'articulation activité professionnelle / famille génèrent davantage de difficultés, menant parfois à un choix de carrière directement en lien avec la parentalité solo.. Certains d'entre eux optent alors pour une adaptation de l'activité professionnelle à la nouvelle configuration familiale, quitte à ce qu'elle ne soit pas si ni bien rémunérée, ni épanouissante ou en lien avec leur cursus de formation ».*

*Alexandra Piesen, « Le quotidien des pères et des mères solos : des temporalités et des espaces à réaménager » in Les familles monoparentales, conditions de vie, vécu et action publique, sous la dir. De Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter, La Documentation française, 2023, pp 87.

Quelques répondants évoquent également des problèmes de santé préexistants qui se renforcent ou une situation de handicap du parent ou de l'enfant qui se complexifie du fait de la séparation. Cela peut se traduire par une réduction du temps de travail, voire un arrêt complet de l'activité professionnelle.

*« Je dois m'occuper de mon
enfant seule et j'ai des
problèmes de santé qui font
que j'ai dû réduire mon temps
de travail »*

*« J'ai un enfant handicapé,
donc, suite à ma séparation,
j'ai été obligé de faire des
aménagements d'horaires »*

”

*COURTOT Chloé, « « Avoir un enfant en situation de handicap expose davantage à devoir l'élever seule. » », dans : Marie-Clémence Le Pape éd., Idées reçues sur les familles monoparentales. Paris, Le Cavalier Bleu, « Idées reçues », 2024, p. 69-75. DOI : 10.3917/lcb.lepap.2024.01.0069. URL: <https://www.cairn.info/idees-recues-sur-les-familles-monoparentales--9791031806747-page-69.htm>

** Guillemette Buisson et Gabriel De La Rosa (DREES) (2020, décembre). Parents d'enfant handicapé : davantage de familles monoparentales, une situation moins favorable sur le marché du travail et des niveaux de vie plus faibles. Études et résultats, 1169.



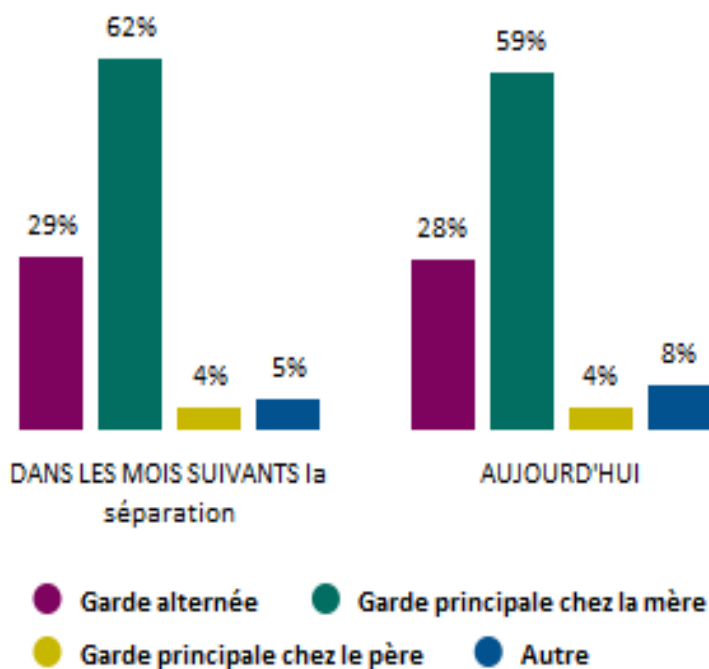
Mode de garde des enfants de parents séparés



Evolution du mode de résidence

L'organisation relative à la garde des enfants dans les mois suivant la séparation est sensiblement la même que celle déclarée aujourd'hui soit 5 ans après la séparation.

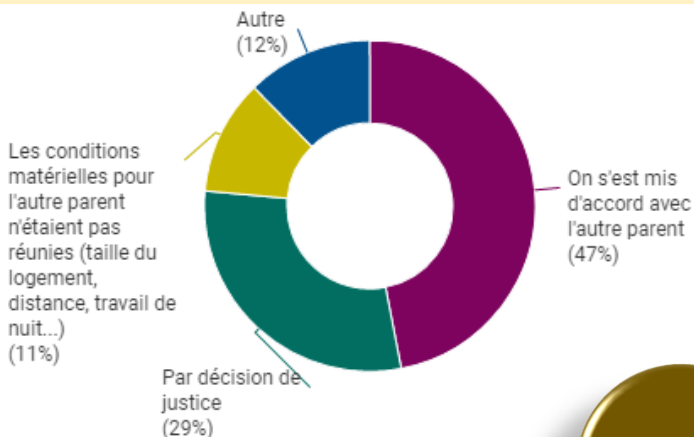
La garde principale chez la mère est toujours majoritaire, quel que soit le parcours post-séparation (près de 60%), suivie par la garde alternée (près de 30%).



Moins de 100 personnes ont coché la modalité « autre ». Il ressort principalement : « garde adaptative » (arrangement entre les parents, souple et flexible), autonomisation des enfants liée à leur âge, garde exclusive chez le père ou chez la mère...

Concernant la résidence de votre/vos enfant(s), pourquoi cette organisation a-t-elle été choisie ?

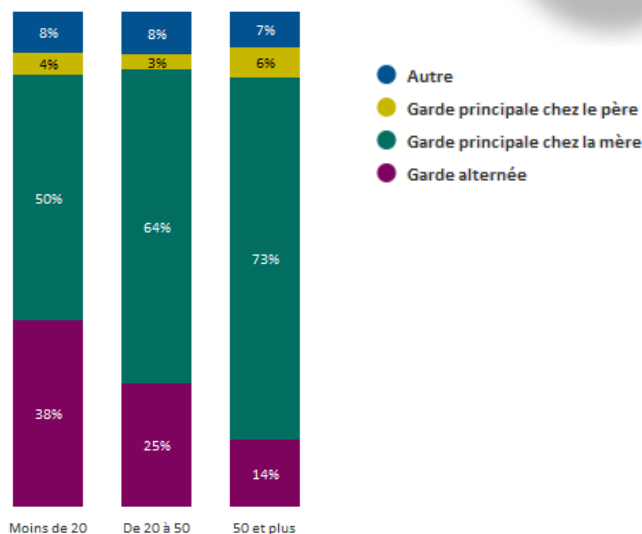
Près de la moitié des parents se sont mis d'accord quant à la garde actuelle du ou des enfant(s) quand, pour 1/3, la garde est définie par décision de justice.



Choix du mode de résidence actuel croisé avec le taux de dépendance aux prestations (en %)

Près de ¾ des personnes présentant les situations de vulnérabilité financière les plus marquées (dépendance comprise entre 50% et 100% de leurs ressources) déclarent une résidence principale chez la mère.

Le mode « garde alternée » est le plus représenté chez les répondants présentant une dépendance aux prestations sociales comprise entre 1 et 20% de leurs ressources (38% d'entre eux ont mis en place ce mode de garde)

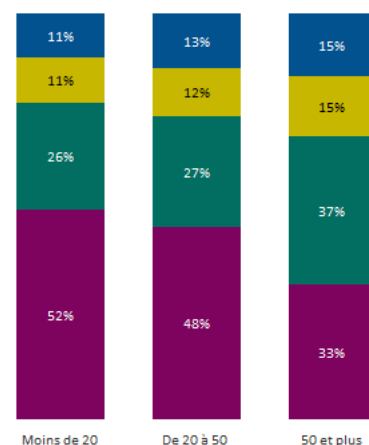


Le taux de dépendance donne une indication sur l'appartenance sociale: dans les études, cette dernière est repérée comme déterminante dans le choix du mode de résidence.

« La résidence alternée, qui permet davantage d'aménagements des temps professionnel, parental et personnel, voire conjugal, demeure plus répandue chez les plus diplômés ou les catégories sociales les plus élevées ». Elisabeth Algava, Guillemette Buisson, Laurent Toulémon, 2023³

Décisions relatives à la modalité de résidence des enfants croisées avec le taux de dépendance aux prestations (en %)

L'entente entre les deux parents pour le choix du mode de résidence est sous-représentée pour les familles dépendantes des prestations sociales à plus de 50% de leurs ressources (33% contre 52% et 48% pour les autres catégories) quant à contrario la « décision de justice » est sur-représentée pour ce public.



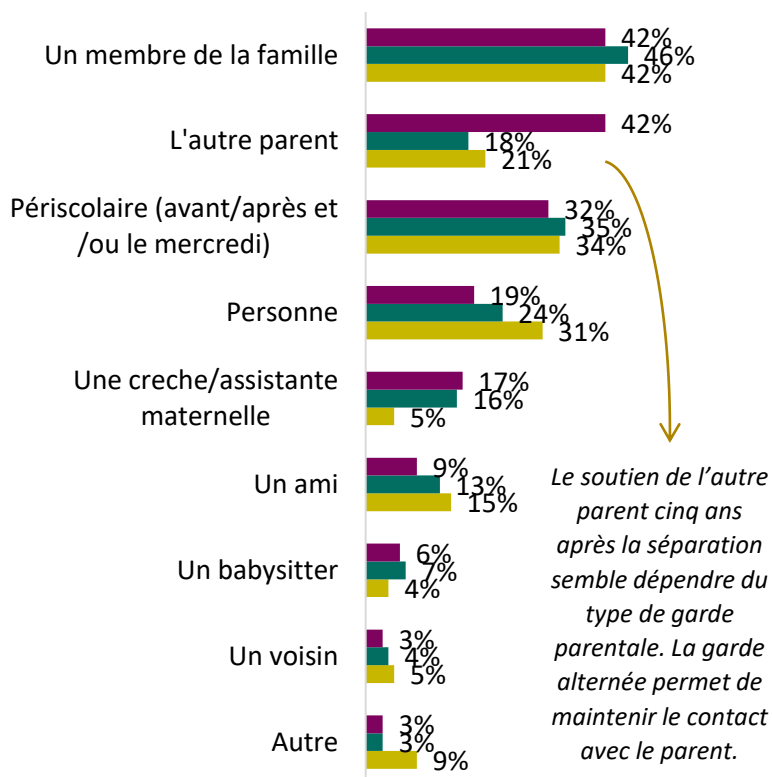
■ On s'est mis d'accord avec l'autre parent ■ Par décision de justice
■ Les conditions matérielles pour l'autre parent n'étaient pas réunies (taille du logement, distance, travail de nuit...)
■ Autre

Evolution des soutiens et relais en matière de garde des enfants

Les 3 principaux relais en matière de mode de garde, quelle que soit l'étape du parcours, sont « un membre de la famille », « l'autre parent », « l'accueil périscolaire » et en 4ème position, aucun relai n'est déclaré (« personne » : 389 répondants).

Le relais le plus présent, quel que soit le moment du parcours, reste « un membre de la famille », celui-ci étant plus sollicité dans les mois qui suivent la séparation.

Si « l'autre parent » est le « second » soutien en matière de garde avant la séparation, ce n'est plus le cas post-séparation et la situation ne semble pas se rétablir dans les 5 années qui suivent. Ceci questionne la coparentalité après rupture.



Qu'en disent les familles en situation de monoparentalité ?



« Ils ont grandi et sont plus autonomes »

« Je n'ai plus besoin de moyen de garde car je suis au chômage »

Télétravail le mercredi matin et modification des horaires hebdomadaires»

« La famille de mon ex habite à Bordeaux : Depuis la séparation, personne ne nous aide, plus de nouvelles du papa, et c'est pareil pour toute sa famille et les ami(e)s, donc on est que nous 3. Personne ne prend de nouvelles, personne ne s'inquiète... »

« Père loin et peu investi »

« On ne s'entend pas suffisamment pour se rendre service »

« Avant la séparation, l'autre parent gardait les enfants les soirs où je travaillais et aller les récupérer à l'école quand je rentrais trop tard »

« Plus d'aides financières à partir des 6 ans de l'enfant donc plus de nounou»



Vous avez changé vos habitudes de garde d'enfants depuis votre séparation, quelles en sont les raisons ?

1. L'âge et l'autonomie des enfants

Les parents mentionnent fréquemment que leurs enfants ont grandi et sont devenus plus autonomes, ce qui réduit ou modifie leur besoin de garde.

2. Changement de mode de vie ou de travail

Des changements dans la vie professionnelle des parents, comme les horaires de travail atypiques ou le passage au chômage, le télétravail influencent les besoins de garde.

3. Évolution des situations familiales

Certaines réponses évoquent des situations telles que des déménagements, la séparation ou l'éloignement de proches (famille, amis) qui affectent les réseaux de soutien pour la garde des enfants. A contrario, d'autres réponses mentionnent le soutien apporté par la famille qui vient jouer un rôle clé dans l'organisation du quotidien (notamment le / la nouvel(le) conjoint(e) et/ou les grands parents).

4. Disponibilité, absence de l'autre parent ou distance géographique

L'implication (ou non) de l'autre parent dans la garde influence, de fait, la répartition des responsabilités et l'organisation mise en œuvre. De nombreuses répondantes témoignent d'une absence de soutien du père.

5. Problèmes financiers

Les difficultés financières sont souvent citées comme une raison majeure pour ajuster les habitudes de garde, surtout quand il n'y a plus de soutien financier suffisant ou que les frais de garde deviennent trop élevés.

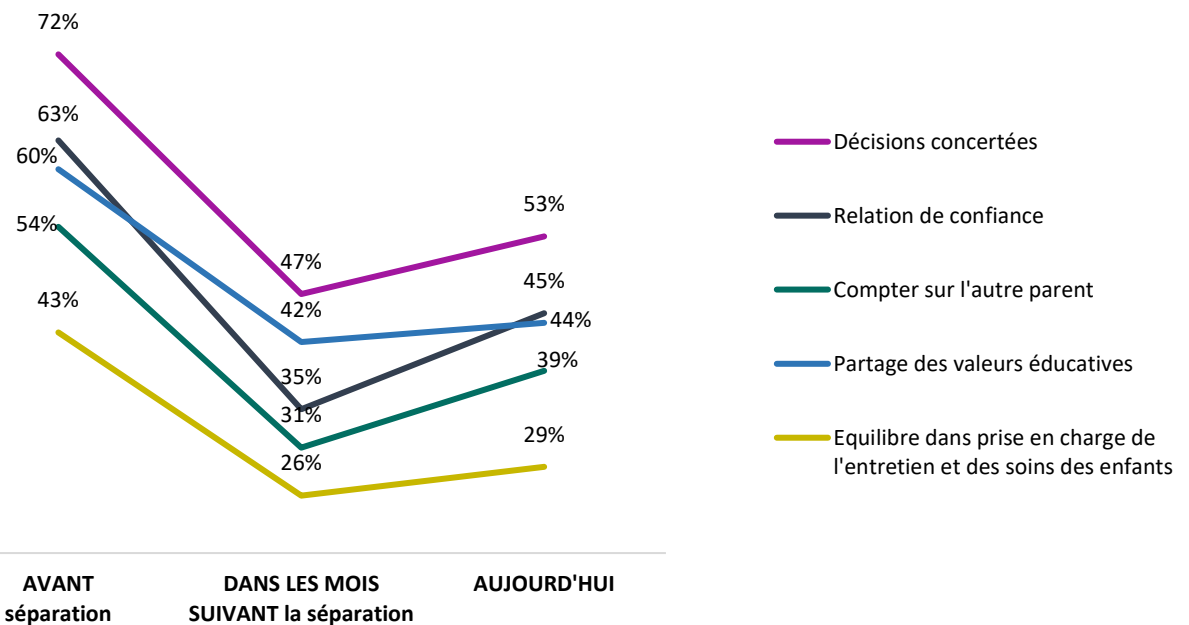
5

Co-parentalité



« La coparentalité s'est imposée dans la gestion des séparations contemporaines. Elle renvoie au principe juridique d'exercice conjoint de l'autorité parentale (loi du 2 mars 2002) et implique que les parents s'entendent dans l'intérêt de l'enfant (...) ». (Ibid; Alexandra Piesen, 2023)

Evolution de la part de répondants satisfaits par rapport aux différentes dimensions de la coparentalité



Quelles que soient les dimensions relatives à la coparentalité, une tendance identique s'observe : la part des « satisfaits » baisse après la séparation puis connaît une amélioration sans que celle-ci atteigne toutefois le niveau d'avant séparation.

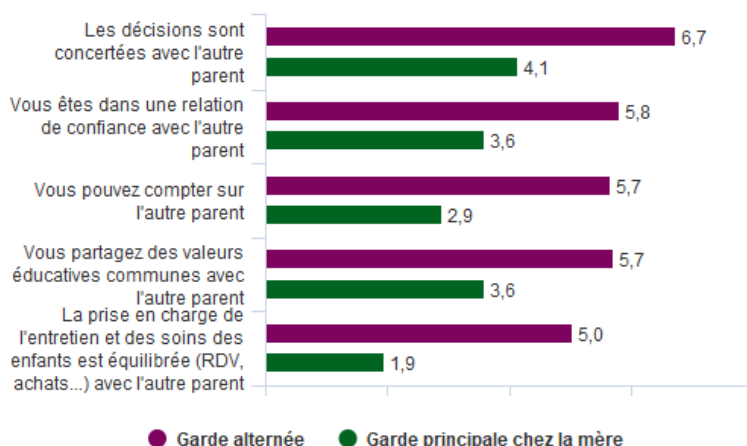
Les dimensions « décisions concertées » et « relation de confiance » sont celles qui connaissent les plus fortes dégradations entre l'avant séparation et les mois qui suivent cet événement. Toutefois, la satisfaction relative à la dimension « décisions concertées » présente le plus fort taux de satisfaction, (toutes dimensions confondues) à chaque étape du parcours.

A noter, le déséquilibre manifeste dans la prise en charge de l'entretien et des soins des enfants : avant la séparation, moins d'un répondant sur deux déclare avoir eu un équilibre dans cette répartition des tâches, le taux chutant à moins d'un répondant sur trois aujourd'hui. Un constat que l'on retrouve dans l'article d'Emilie Biland « *Quelle justice pour les parents? De la monoparentalité à l'unifiliation* » : « La coparentalité à la française est donc symbolique, orientée vers le pouvoir décisionnel du père plutôt que vers le travail quotidien auprès des enfants, qui reste principalement assuré par les mères. Autrement dit (...) la présence quotidienne reste une obligation maternelle, le devoir de s'occuper au jour le jour des enfants se combinant avec celui de faire une place aux pères qui le demandent ».

Satisfaction actuelle relative à la coparentalité croisée avec le mode de garde

Alexandra Piesen : « ...pour les parents solos, cet idéal de coparentalité est difficilement atteignable. Ce modèle est d'ailleurs particulièrement peu accessible aux parents des catégories populaires. Des contraintes matérielles comme le coût des transports, une indisponibilité liée aux difficultés à joindre les deux bouts et les revers quotidiens de l'exercice de la parentalité éloignent les parents solos des classes populaires de la coparentalité » (Ibid.)

Dans l'étude, la garde alternée est apparue comme peu pratiquée par les familles les plus dépendantes de la Caf, soit les catégories populaires. Or, les graphiques montrent que l'exercice de la coparentalité est facilité par la garde alternée. A l'inverse, une garde principale chez la mère n'agit pas en faveur d'une coparentalité satisfaisante.



Notes :

- Les notations sont sur 10.
- Les effectifs trop faibles pour « garde principale par le père » et « autre » ont été masqués dans le croisement.



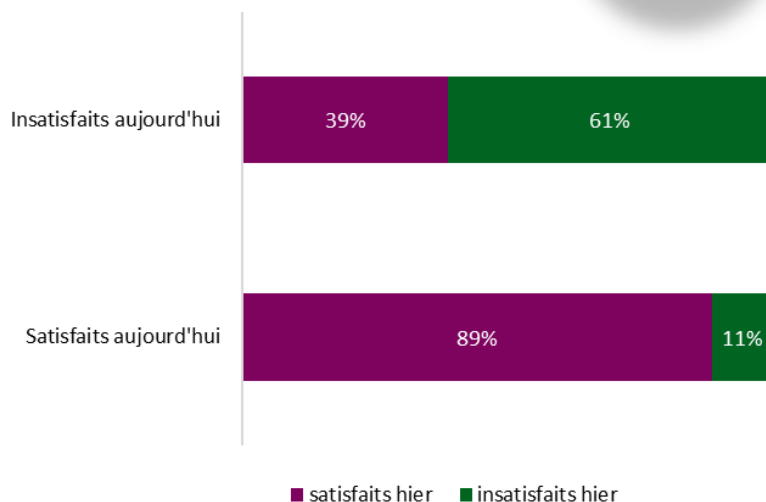
Satisfaction relative à la coparentalité actuelle comparée à celle d'avant séparation

Analyse
croisée

Ce graphique montre la persistance de la satisfaction ou non dans l'exercice de la coparentalité. Autrement dit, la plupart du temps, la séparation entérine des modes de fonctionnement installés avant.

Il arrive cependant que la séparation soit vectrice d'amélioration mais cela reste marginal et ne concerne que 11% des répondants satisfaits aujourd'hui.

Plus souvent, la séparation entraîne une détérioration de la relation parentale : c'est le cas pour 39% des répondants insatisfaits aujourd'hui.

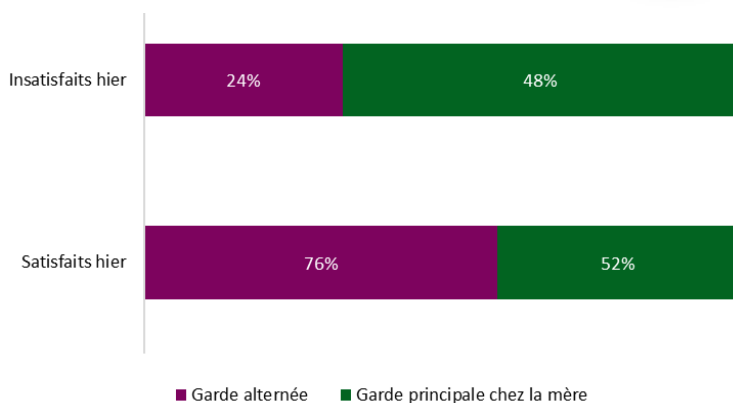


Satisfaction relative à la coparentalité avant la séparation croisée avec le mode de garde actuel

Analyse
croisée

Ce graphique montre la relation entre la satisfaction relative à la coparentalité avant la séparation et le mode de garde du(des) enfant(s) actuel.

Ainsi, 24% des répondants insatisfaits quant à l'exercice de la coparentalité avant séparation sont aujourd'hui en garde alternée. C'est le cas de 76% des répondants qui étaient satisfaits, ce qui signifie que le mode de garde actuel est en partie dépendant des relations parentales avant séparation.

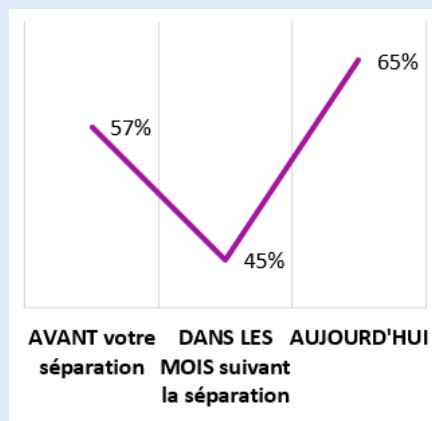


6

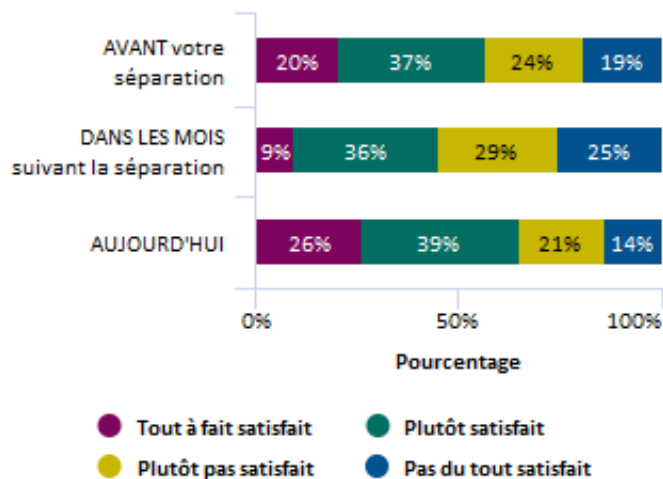
Vie sociale



Evolution du niveau de satisfaction relatif à l'équilibre entre vie sociale et vie familiale



« Lorsque la parentalité solo a succédé à une vie de couple marquée par de fortes tensions, elle peut être réinvestie comme une forme de liberté retrouvée. Les moments passés en famille deviennent alors plus sereins. Ce sentiment de plus grande liberté est plus marqué pour les femmes (...) On observe un desserrement des contraintes: désormais elles peuvent être plus souples sur les horaires, préparer des repas qui leur conviennent à elle et à leurs enfants, sans prise en compte du conjoint etc.» (Ibid; Alexandra Piesen, 2023, pp 89)



Autant les différents taux de satisfaction que nous avons pu observer jusqu'à présent chutent dans les mois suivant la séparation et ne remontent pas jusqu'au niveau initial, autant le niveau de satisfaction relatif à l'équilibre entre vie sociale et vie familiale connaît cette chute mais dépasse aujourd'hui le taux initial (passage de 57% à 65%).

La situation familiale actuelle peut être un facteur explicatif : sur les 128 répondants se déclarant en couple aujourd'hui et les 1090 répondants se déclarant toujours « isolé(e) » on relève les taux suivants :

	Satisfait	Non satisfait
En couple	81%	19%
Isolé(e)	63%	38%

Qu'en disent les familles en situation de monoparentalité ?



« La garde alternée permet d'avoir une semaine pour soi et une semaine consacrée entièrement aux enfants »

« L'équilibre s'est amélioré tout simplement grâce au mode de garde alterné. S'octroyer du temps pour soi une semaine sur deux et l'autre semaine pour son enfant rétablit sincèrement l'équilibre personnel »

« Amélioré car moins de tensions avec l'autre parent, je suis plus libre »

« Vivant avec un homme ultra jaloux, il avait fait le vide autour de moi, je n'avais aucune sortie de loisirs autre qu'avec mes enfants et leur père. Aujourd'hui, je fais ce que je veux de ma vie tout en privilégiant mes enfants »

« L'équilibre s'est amélioré car je me suis investie dans la vie associative et j'ai rencontré beaucoup de personnes »

Globalement vous diriez que l'équilibre entre votre vie sociale et familiale s'est amélioré, dégradé... ?

Pour ceux qui expriment une amélioration de leur équilibre entre vie sociale et vie familiale

Amélioration grâce à une forme de « liberté individuelle »

Certains parents ont observé une amélioration de leur équilibre en raison de la « liberté » retrouvée après la séparation. Ne plus avoir à gérer les tensions avec l'autre parent ou pouvoir prendre des décisions seul(e)s sans compromis semble les libérer sur certains aspects de leur vie sociale.

*« [...] les discours tenus par les parents ayant des enfants en résidence alternée qui expliquent que la semaine où ils n'ont pas les enfants, s'ouvrent de nouveaux espaces pour soi qui sont décrits comme des temps de libération, des temps riches d'activités et des temps reposants et confortables. »**

*Hachet B., 2021, « Temps avec les enfants et temps sans les enfants. L'expérience parentale de la résidence alternée paritaire », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°139-140, p 9-26.

Cet aspect prend une coloration particulière pour les situations qui étaient marquées par des violences conjugales et/ou emprise du conjoint.

La séparation a permis de sortir de l'isolement et de reconstruire un tissu social et un cercle amical.

« Ça s'est amélioré. Je me suis fait un nouveau cercle d'amis en plus de mes deux trois copains d'enfance que mon fils connaît et ma famille est très présente »



Qu'en disent les familles en situation de monoparentalité ?

“

« Il est impossible d'avoir une vie sociale en étant solo. Le manque de moyen financier et le manque de mode de garde font que ce n'est pas gérable »

« Dégradée, chaque euro compte et sert avant tout à payer les charges, les factures, l'essence, budget alimentation, et le loyer »

« La vie est trop chère, impossible de subvenir aux besoins en loisirs et sorties »

« Ma vie personnelle et sociale est mise complètement entre parenthèse par manque de temps depuis la séparation »

« Difficile d'avoir des activités quand on est seule et encore plus maintenant avec la garde exclusive »

Pour ceux qui considèrent que leur équilibre entre vie sociale et vie familiale s'est dégradé

Détérioration liée aux finances

Beaucoup de parents soulignent que la séparation a eu un impact réel sur la diminution des ressources financières, limitant ainsi leurs sorties et les loisirs. Ce manque de moyens financiers semble avoir une forte incidence sur leur capacité à équilibrer vie sociale et familiale.

Moins de temps pour soi et pour investir une vie sociale

Plusieurs parents rapportent qu'ils se retrouvent avec une charge parentale plus lourde et peu voire pas de temps pour eux-mêmes. Cette situation s'accompagne souvent d'un isolement social.

Isolement et perte du réseau social

Certains parents ont mentionné aussi un isolement accru après la séparation, soit à cause de la rupture du couple, soit par la perte de leur cercle social et amical qui s'est distendu.

« Je consacre tout mon temps libre à mes enfants et à la maison »

« Tout le monde m'a tourné le dos »

”

*Qu'en disent les
familles en
situation de
monoparentalité ?*

“

*« Aucun changement car j'ai la
chance d'avoir des amis »*

*« Mes enfants ont toujours été une
priorité sur ma vie sociale »*

*« J'ai toujours travaillé à plein temps
et je m'occupe des enfants. Ça ne
laisse pas de temps pour une vie
sociale »*

*« J'ai toujours essayé de m'en sortir
avec peu de moyens »*

”

*Pour ceux qui considèrent que leur équilibre entre vie
sociale et vie familiale n'a pas changé*

Dans cette enquête, il y a aussi des parents qui n'ont pas vécu de modifications majeures dans leur quotidien.

Une stabilité dans la vie sociale et familiale

Il s'agit ici des parents dont la situation n'a pas subi de changement notable après la séparation. Cela peut être dû à un réseau social et familial solide, ou à des conditions de vie similaires avant et après la séparation.

Une vie centrée autour des enfants

Certains parents évoquent que la priorité reste centrée sur les enfants.

De fortes responsabilités et un emploi du temps chargé

Certains parents n'ont pas vu de changement car leur emploi du temps et leurs responsabilités ne permettent tout simplement pas de dégager du temps pour eux-mêmes, ce qui était déjà le cas avant la séparation.

Une situation financière modeste

D'autres parents estiment que leur équilibre n'a pas changé parce que leurs conditions économiques ne le permettent pas, que ce soit avant ou après la séparation.

6

Précarité



« La rupture conjugale entraîne en moyenne une baisse de niveau de vie de 20% pour les mères et de 10% pour les pères qui vivent avec leurs enfants après la rupture; puis le niveau de vie s'améliore au fil des remises en couple et, pour les femmes, des reprises d'emploi : cinq ans après la rupture, les pères ont rattrapé le niveau de vie d'avant la rupture, tandis que pour les mères, le rattrapage n'est que partiel et leur niveau de vie inférieur encore de 10% ».*

*Elisabeth Algava, Guillemette Buisson, Laurent Toulemon « Les familles monoparentales : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites », in Les familles monoparentales, conditions de vie, vécu et action publique, sous la dir. De Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter, La documentation française, 2023

Nous nous sommes appuyés ici sur la notion de *pauvreté en conditions de vie* de l'Insee et plus particulièrement sur une sélection de 10 dépenses de la vie courante.

« L'indicateur français de pauvreté en conditions de vie des ménages mesure la part de la population incapable de couvrir les dépenses liées à au moins huit éléments de la vie courante sur 27 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Il est décliné selon l'âge, le niveau de vie du ménage, la composition de la famille, le diplôme, la catégorie socioprofessionnelle, la situation vis-à-vis de l'emploi et l'unité urbaine. » -

Source : Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2019
| Insee

Quelles que soient les dépenses de la vie courante, nous observons une tendance identique : baisse de la capacité de faire face aux dépenses après la séparation puis amélioration du pouvoir d'achat sans atteindre toutefois le niveau avant séparation. Deux catégories de dépenses se dessinent :

- Les dépenses liées au logement, chauffage, Internet, voiture et vêtements qui restent les dépenses principales pour les répondants (dépenses incompressibles), quelle que soit la période du parcours. A noter toutefois que le poste « habillement » connaît une baisse significative après la séparation sans jamais remonter.
- Les dépenses liées aux imprévus, loisirs, vacances, ameublement qui restent secondaires à toutes les étapes du parcours mais connaissent les écarts les plus importants entre la période avant séparation et aujourd'hui.

Pauvreté en conditions de vie :

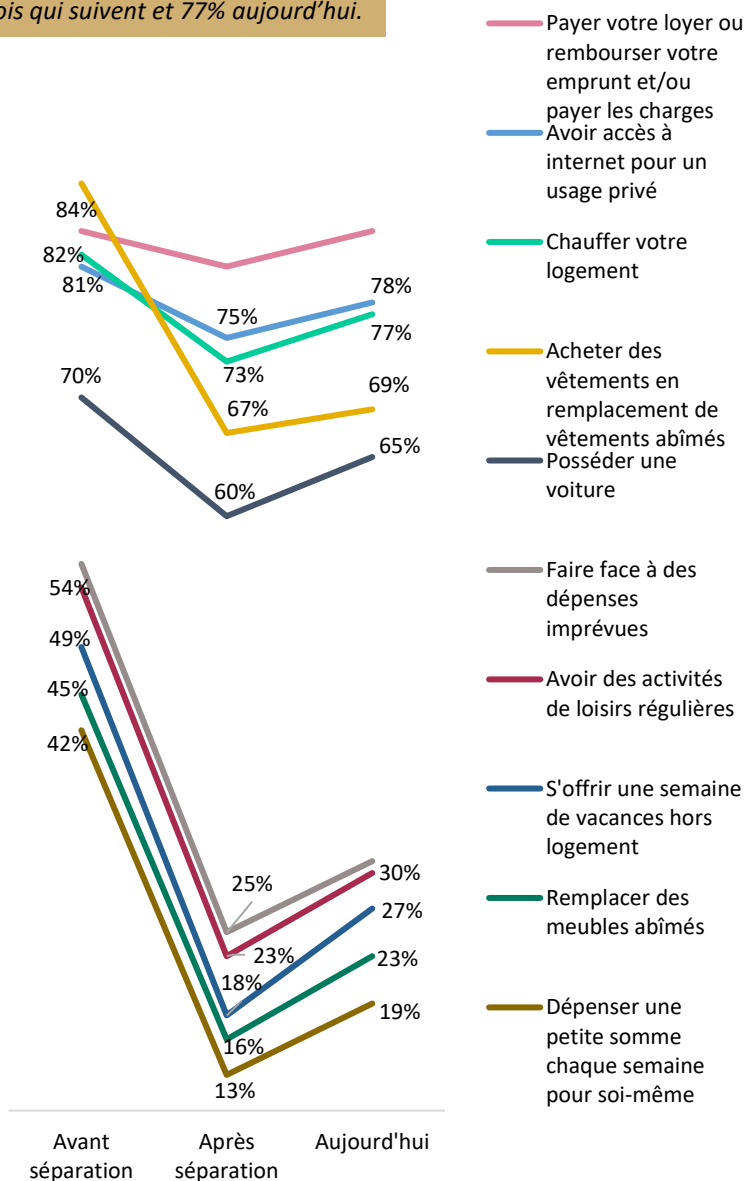
Tendances relatives aux dépenses de la vie courante pour l'ensemble des répondants

Clé de lecture :

Avant séparation, 82 % des répondants étaient en capacité de payer leur chauffage.
Ils sont 73% dans les mois qui suivent et 77% aujourd'hui.

« La pauvreté en conditions de vie, mesurée par la privation matérielle et sociale, concerne 29% des familles en situation de monoparentalité contre 9% des couples avec un enfant. Ainsi, par exemple, 56% des familles en situation de monoparentalité disent ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'environ 1000 euros contre 26% des ménage composé d'un couple avec deux enfants. Les proportions sont respectivement de 26% et 7% concernant la possibilité d'acheter des vêtements neufs ».

(Elisabeth Algava, Ibid)

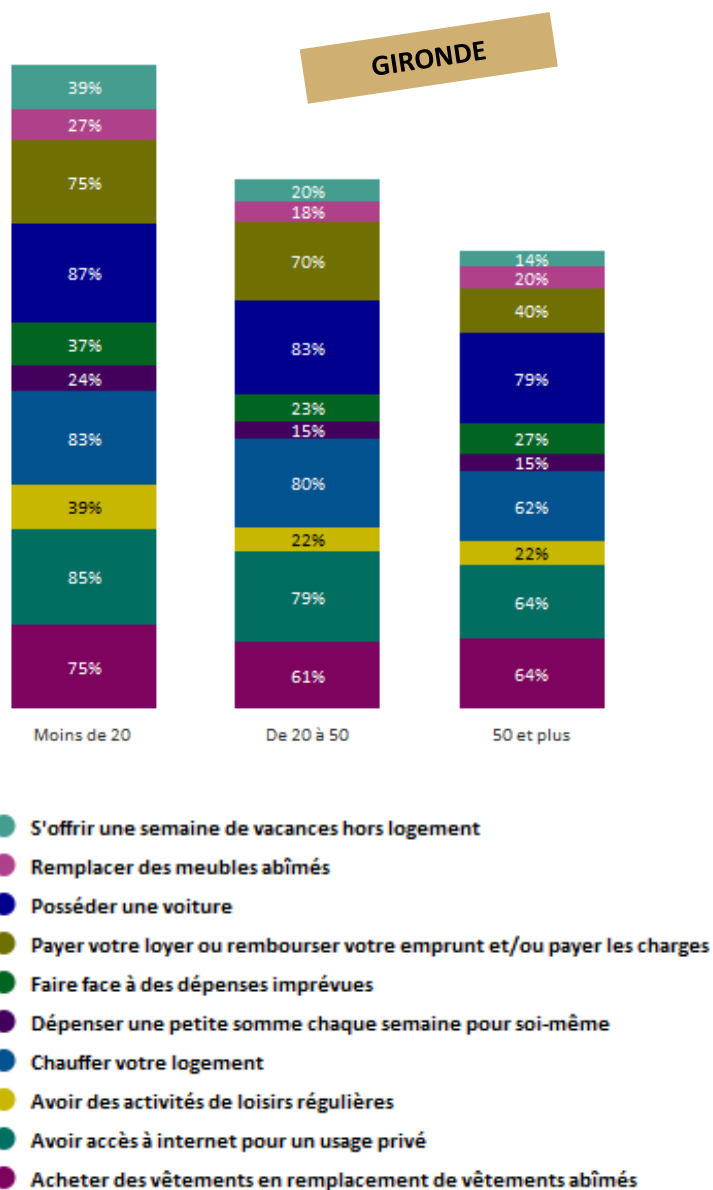


Capacité de dépenses croisée avec le taux de dépendance aux prestations (en %)

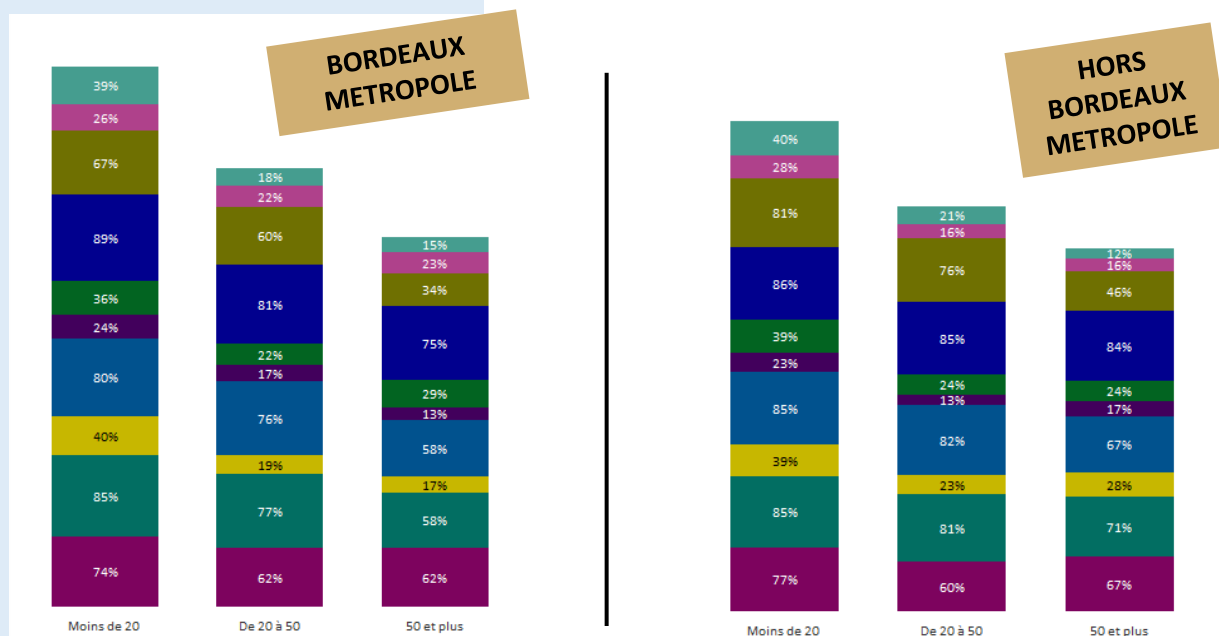
Sans surprise, plus le répondant est dépendant des prestations sociales versées par la Caf, moins il a la capacité de faire face aux dépenses de la vie courante, quelles qu'elles soient.

Parmi les dépenses principales, le poste « chauffage » apparaît particulièrement problématique : 62% des personnes dépendantes à 50% et plus des prestations peuvent y faire face contre 83% des personnes dépendantes à moins de 20% de leurs ressources et 79% des personnes dépendantes entre 20 et 50% de leurs ressources.

Cette tendance s'observe également pour le poste de dépenses « Accès à Internet pour un usage privé » (64% contre 85% et 79%) et le poste « voiture » (79% contre 87% et 83%).



Capacité de dépenses croisée avec le taux de dépendance aux prestations (en %)



En regardant plus en détail les réponses relatives aux dépenses incompressibles, celles-ci varient en fonction du lieu d'habitation des répondants.

En zone hors métropole, posséder un véhicule est une priorité plus prégnante que sur Bordeaux Métropole et il en est de même pour l'accès à Internet à usage privé.

Si moins d'un répondant sur deux hors Métropole peut faire face aux dépenses de loyer, ils sont tout de même plus nombreux que sur la Métropole où 1/3 déclare pouvoir assurer ce poste de dépense.

- S'offrir une semaine de vacances hors logement
- Remplacer des meubles abîmés
- Posséder une voiture
- Payer votre loyer ou rembourser votre emprunt et/ou payer les charges
- Faire face à des dépenses imprévues
- Dépenser une petite somme chaque semaine pour soi-même
- Chauffer votre logement
- Avoir des activités de loisirs régulières
- Avoir accès à internet pour un usage privé
- Acheter des vêtements en remplacement de vêtements abîmés

6

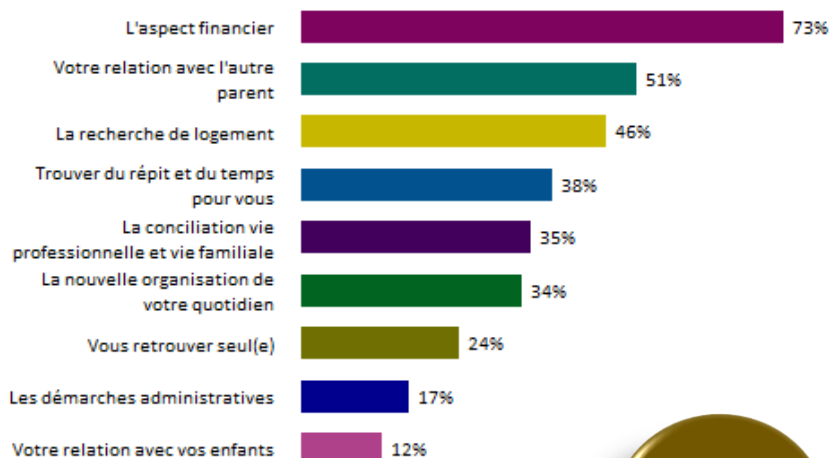
Ressenti général



La difficulté post séparation rencontrée par le plus grand nombre de répondants (7 répondants sur 10) concerne « l'aspect financier », quel que soit le « taux de dépendance aux prestations sociales ». Toutefois, nous pouvons souligner que contre-intuitivement, les répondants dépendants des prestations pour moins de 50 % de leurs ressources, sont proportionnellement plus nombreux à évoquer cette difficulté financière que les répondants les plus dépendants.

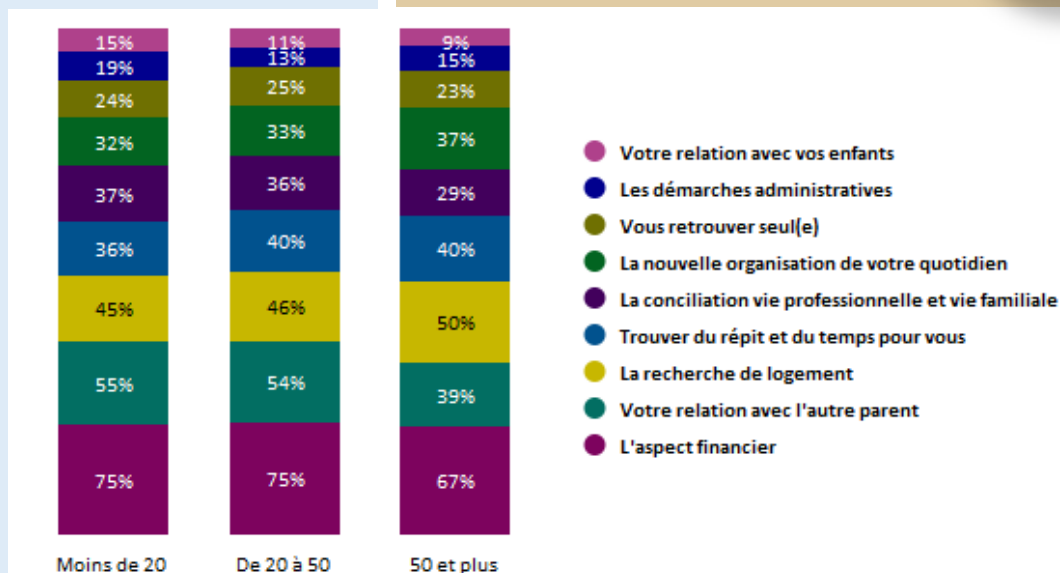
Une autre donnée attire l'attention : la proportion de répondants déclarant comme problématique « la relation avec l'autre parent ». Ils sont plus d'un parent sur deux dans les catégories de dépendance inférieure à 50 %.

Parmi toutes les thématiques abordées, qu'est-ce qui vous a paru le plus difficile dans le cadre de votre séparation (4 choix possibles)?



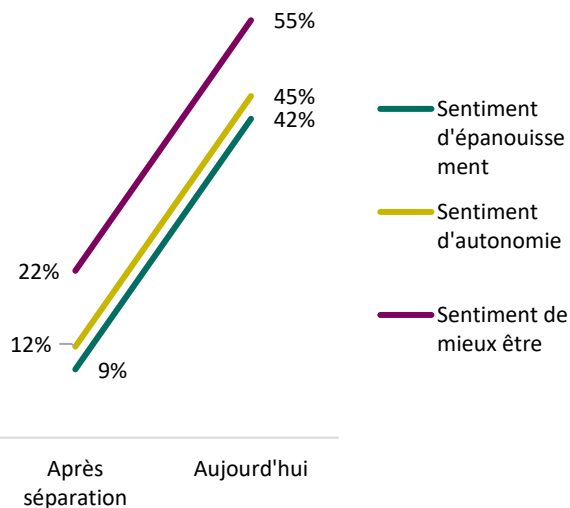
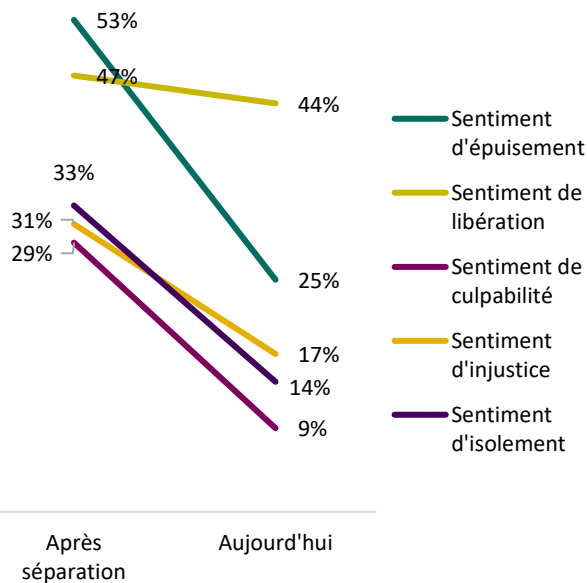
Domaines ayant posé le plus de difficultés croisés avec le taux de dépendance aux prestations

Analyse croisée



Hypothèse : La situation de vulnérabilité financière a un impact sur la qualité de la relation à l'autre parent. La garde alternée plus pratiquée dans les tranches à moins de 50% de dépendance aux prestations suscite plus de difficultés dans la « relation à l'autre parent ». A contrario, la garde principale chez la mère qui est le mode le plus répandu dans la tranche 50% et plus entraîne probablement moins de contacts et donc moins de difficultés.

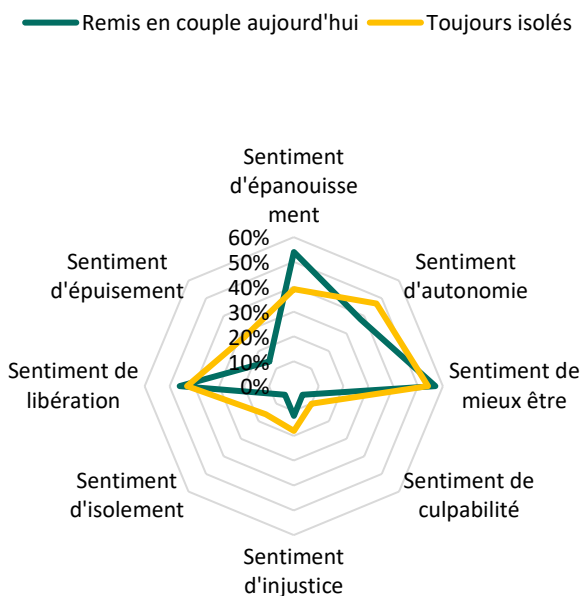
En vous séparant, vous avez ressenti (plusieurs réponses possibles) ?



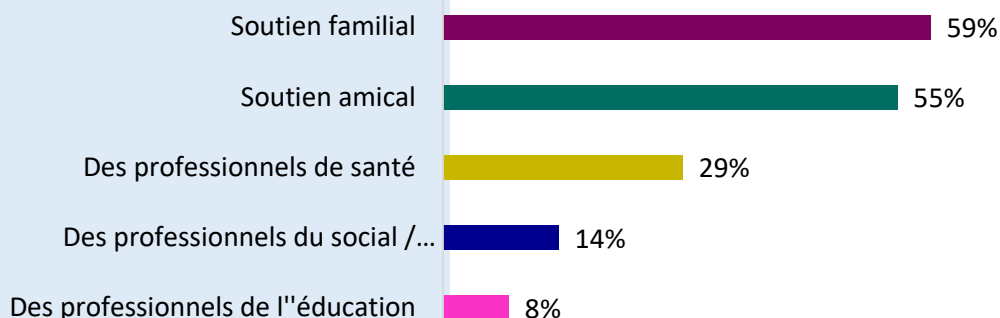
« Autre » (37 réponses) ont évoqué d'autres « sentiments » tels que : le sentiment de peur pour les femmes victimes de violences conjugales / le sentiment de colère / le sentiment de tristesse et de solitude

De manière générale, il n'y a pas de sentiment qui prévaut, à l'exception peut-être du « sentiment d'épuisement » après la séparation pour 53 % des répondants et le « sentiment de mieux être » aujourd'hui (55%). Aujourd'hui, les sentiments qui sont les plus partagés sont des sentiments que l'on pourrait qualifier de positifs (« mieux être », « autonomie », « libération et épanouissement »).

Précisons que le « sentiment d'épanouissement » est particulièrement évoqué par les répondants en couple aujourd'hui, quant à l'inverse le « sentiment d'autonomie » est davantage ressenti par des répondants dits encore « isolés ».



Après votre séparation, vous avez pu trouver des soutiens complémentaires auprès de... ?



“

« La psy de l'époque qui m'a permis de fuir l'enfer que je vivais. »

« Un psychologue pour apprendre à me protéger et protéger les enfants. »

« L'assistante sociale de la CAF et de la MDSI m'ont beaucoup aidé au niveau administratif et financier. »

« L'assistante sociale de la Caf, c'est la seule personne qui m'a aidée »

« L'assistante sociale qui m'a aidée et conseillée du début jusqu'à la fin sans jamais me lâcher. »

”

Soutien familial et amical

De nombreux témoignages soulignent l'importance du soutien apporté par la famille et les amis, tant sur le plan moral que financier, en particulier pendant la période de séparation.

Soutien psychologique

Le besoin d'accompagnement psychologique est récurrent, tant pour les parents que pour les enfants, auprès de professionnels psychologues et/ou psychiatres.

Soutien des services sociaux, soutiens administratifs et financiers

Pour ceux qui en ont bénéficié, les travailleurs sociaux et autres services d'accompagnement sont perçus comme des soutiens cruciaux, que ce soit sur le plan administratif, financier ou moral.

L'aide financière, notamment les allocations logement et les aides pour parent isolé, est essentielle pour les parents séparés. Plusieurs personnes ont également mentionné l'importance des services de la CAF.

Ces types de soutiens reflètent des besoins variés mais fondamentaux : un accompagnement administratif, financier et psychologique, le soutien des proches, et l'importance de trouver un logement stable après la séparation

LES BESOINS ET SOUTIENS FINANCIERS

“

"J'ai besoin d'aide financière, je n'arrive pas à payer mon assurance voiture, je n'ai pas d'assurance mutuelle, et j'ai besoin de me faire soigner psychologiquement."

"Aide financière la première année durant la période de transition."

"Une aide financière (CMG) au-delà des 6 ans de ma dernière pour continuer à les faire garder et garder mon travail initial."

”

"Je ne savais pas que l'on pouvait faire intervenir la CAF pour la revalorisation de la pension alimentaire. Que je n'ai pas faite depuis 2019."

En repensant à votre parcours depuis votre séparation, vous auriez eu besoin d'une aide ou d'un soutien que vous n'avez pas eu. Quels ont été vos manques ?

- Besoin d'une aide financière pour subvenir aux besoins quotidiens (logement, rééquipement après séparation, frais de garde).
- Une pension alimentaire revalorisée, sécurisée (paiement assuré), traitée dans des délais rapides
- Un soutien financier immédiat après la séparation, notamment pour la première année

Imaginer un soutien financier immédiat et temporaire après une séparation (frais déménagement, d'installation.....)

Soutien ponctuel pour la recherche d'emploi : Des aides pour la formation, la reconversion professionnelle, et la recherche d'emploi pour ceux qui doivent réadapter leur activité professionnelle après une séparation.

Favoriser une meilleure connaissance par les allocataires du dispositif d'intermédiation financière des pensions alimentaires géré par les Caf et sa fluidité (délais de traitement)

LES BESOINS ET SOUTIENS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

“

"Un accès plus simple à la recherche de logement dans mon secteur et décent au niveau de la facture du chauffage."

"Une aide, un accompagnement afin de trouver un logement adapté avec un loyer modéré à ma situation dans un quartier résidentiel."

"J'entends dire que je ne pouvais pas prétendre à un logement social pour quitter cet homme qui m'a trompée...j'ai eu la chance de pouvoir racheter car mes parents m'ont aidée financièrement mais pas aidée par les administrations françaises."

"« Aucune urgence pour me trouver un logement alors que je subissais des violences conjugales »"

”

En repensant à votre parcours depuis votre séparation, vous auriez eu besoin d'une aide ou d'un soutien que vous n'avez pas eu. Quels ont été vos manques ?

- Un accompagnement dans la démarche administrative pour constituer les dossiers pour trouver un logement
- Une meilleure accessibilité des logements, en matière de loyer, de garantie locative, de taille adaptée à la composition familiale et de décence.
- Une meilleure accessibilité à un logement social.
- Une proposition de logements de transition ou intermédiaires avant de trouver une solution définitive.

Une proposition de soutien financier supplémentaire (un bonus) pour couvrir les premiers mois suivant la séparation.

Logements temporaires post-séparation : Créer un réseau de logements sociaux accessibles rapidement pour les parents isolés, avec une priorité pour ceux qui viennent de quitter leur domicile familial.

LES BESOINS ET SOUTIENS EN MATIÈRE JURIDIQUE

“

"Pouvoir obtenir une pension alimentaire décente et ne pas dépenser 3000€ en frais d'avocats"

”

En repensant à votre parcours depuis votre séparation, vous auriez eu besoin d'une aide ou d'un soutien que vous n'avez pas eu. Quels ont été vos manques ?

- Un accompagnement juridique, surtout dans le cadre des décisions concernant la garde des enfants ou les pensions alimentaires, est un domaine où les parents ont ressenti un manque.

A noter que les frais d'avocat élevés et le manque d'information sur les droits et procédures judiciaires ont été évoqués à plusieurs reprises comme obstacles dans le parcours.

Renforcer les partenariats avec des associations de défense des droits familiaux et des services de médiation.

LES BESOINS ET SOUTIENS PSYCHOLOGIQUES

“

« J'ai eu de l'aide d'une psy suite à ma plainte pour violence conjugale, mais je n'ai jamais été recontactée »

« J'ai dû financer un suivi psychologique intensif pour mon fils et moi, ce qui a largement impacté mes finances. »

”

- Besoin d'un soutien et d'un suivi psychologique abordable voire gratuit pour les parents et les enfants afin de mieux gérer les conséquences émotionnelles de la séparation. Ce besoin est particulièrement mentionné dans les cas de violences intra-familiales.

Proposer un accès gratuit ou subventionné à des psychologues aussi bien pour les parents que pour les enfants. Offrir des suivis de longue durée en collaboration avec des structures comme la Maison des Adolescents.

« La situation monoparentale s'instaure de fait très souvent dans la précarisation relationnelle, psychologique, économique et sociale qui s'exprime dans le caractère déficient et instable de la situation vécue. » - NEYRAND Gérard, « Monoparentalité et précarité », Empan, 2005/4 (n° 60), p. 51-57

LES BESOINS ET SOUTIENS ADMINISTRATIFS ET ACCESS AUX DROITS

“

"« [...] Manque administratif, changement mutuelle, changement de statut sur tous les organismes... c'était très lourd. [...] »

« Plus d'aide concernant la partie administrative à gérer. J'ai beaucoup de dossiers à constituer mais pas forcément d'aide pour valider des dossiers médicaux parfois longs et nécessitant le soutien d'une assistante sociale souvent non disponible... »

« Un rendez-vous avec un conseiller caf aurait été le bienvenu pour expliquer les aides éventuelles. »

”

En repensant à votre parcours depuis votre séparation, vous auriez eu besoin d'une aide ou d'un soutien que vous n'avez pas eu. Quels ont été vos manques ?

- Une information sur les droits, que ce soit en termes de déclarations fiscales, prestations sociales ou d'autres aides disponibles.
- Un accompagnement pour faire face à la complexité des démarches administratives.

Mettre en place un guichet unique offrant une information et une orientation sur les droits et un accompagnement administratif renforcé dès la déclaration de la séparation.

LES BESOINS ET SOUTIENS FACE À L' ISOLEMENT

"Trouver des solutions contre l'isolement et pour faire face à des travaux quand on n'a pas le budget pour payer un professionnel."

"J'aurais souhaité trouver un réseau de parents solos avec lesquels échanger et faire des activités »

- De nombreux répondants expriment un sentiment d'isolement, une absence de réseau et de soutien familial et social.

Organiser des groupes de parole entre parents isolés pour partager leurs expériences, des conseils et de l'entraide.

LES BESOINS ET SOUTIENS

« J'ai la chance de bien m'entendre avec le père de mes enfants et c'est grâce à lui que j'ai trouvé une location. Une mère célibataire et à son compte peut facilement finir à la rue si elle n'est bien entourée. L'aide au logement (recherche, garants, dossiers, soutien) est primordiale ! »

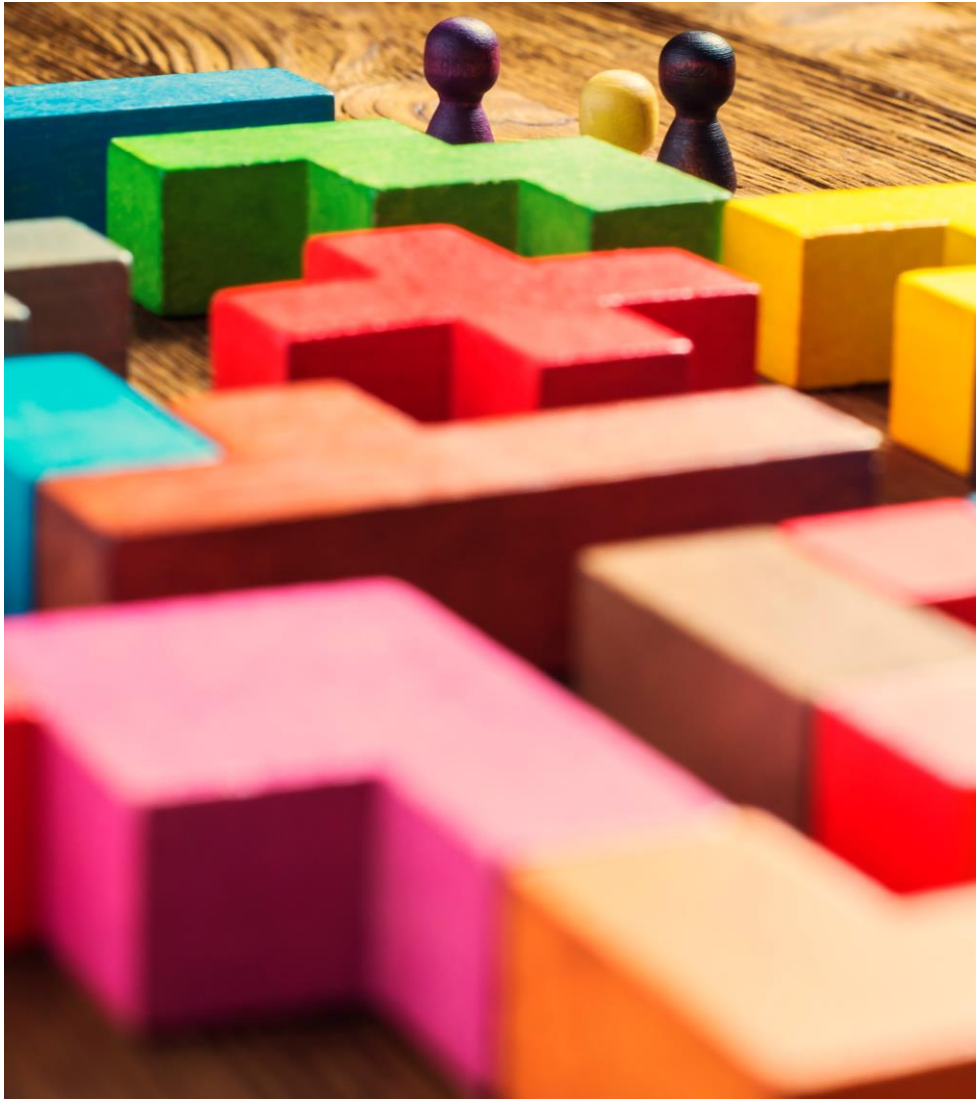
« L'ouvrage " se séparer sans se détester" et le recours à un thérapeute de couple pour accompagner la séparation nous a bien aidé (thérapie systémique) : apaiser les tensions, diminuer la culpabilité, se sentir plus fort pour affronter notre nouvelle vie seul. Ainsi que le recours au médiateur de notre commune pour organiser le quotidien (pour caler les choses et envisager des aspects auxquels nous ne pensions pas sur le moment : vacances, maladies...) »

Dans les milieux précaires, l'aide des proches est nécessaire tant pour se loger que pour répondre aux besoins des enfants, que pour travailler. Cette dépendance implique un travail d'organisation important pour s'accorder avec les disponibilités des proches. Cela représente également un coût émotionnel (perte d'autonomie, fragilisation du statut de mère). Les mères s'attachent notamment à ne pas perdre le rôle décisionnel (contrôle, autorité).

Louise Protar, Marianne Modak, « Qui s'occupe des enfants? La division sexuée et sociale du travail parental dans les familles monoparentales », In Les familles monoparentales, Op cité..

En repensant à votre parcours depuis votre séparation, vous auriez eu besoin d'une aide ou d'un soutien que vous n'avez pas eu. Quels ont été vos manques ?

Les familles ayant répondu « Aucun manque » sont vraisemblablement des familles qui ont également déclaré avoir été entourées, soutenues et/ou qui ont « préparé » la séparation. L'entente avec l'autre parent apparaît comme un élément facilitant le vécu de la séparation.



BIBLIOGRAPHIE

- Algava É., « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », Histoire de familles, histoires familiales, Ined Éditions, 2005, <https://doi.org/10.4000/books.ined.6022>.
- Buisson G., De La Rosa G., 2020, *Parents d'enfant handicapé : davantage de familles monoparentales, une situation moins favorable sur le marché du travail et des niveaux de vie plus faibles*, DREES, Études et résultats, 1169.
- Courtot C., « « Avoir un enfant en situation de handicap expose davantage à devoir l'élever seule », In, Le Pape, M-C., *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Paris, Le Cavalier Bleu, « Idées reçues », 2024, p. 69-75.

URL:<https://www.cairn.info/idees-recues-sur-les-familles-monoparentales--9791031806747-page-69.htm>

- Déchaux J-H., & Le Pape, M-C., 2021, *Sociologie de la famille*, La Découverte.
- Déchaux J-H., « Les transformations de la morphologie familiale », dans : Déchaux J-H., *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2009, p. 6-26.

URL : <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-famille--9782707158031-page-6.htm>

- Le Pape M. C., Helfter C., 2010, *Les familles monoparentales : conditions de vie, vécu et action publique - un état des savoirs*, Paris, La Documentation française.
- Lanseman O., 2021, « Une analyse socio-économique de la pauvreté laborieuse des mères seules. Définition et précision des catégories utilisées », *Dossier étude de la Cnaf*, n°2017.
- NEYRAND G., « Monoparentalité et précarité », *Empan*, 2005/4 (n° 60), p. 51-57
- *Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2019 | Insee*